

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 09 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	31
Convocations :	03 DECEMBRE 2021

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Mathilde LESAGE, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL (arrivée à 18 h 40), Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, Mme Véronique CHRISTOL, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Maryline CHANAL	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Adeline DANIEL	Pouvoir à Mme Laurence RENO (jusqu'à 18 h 40)
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à M. Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Madame Evelyne DENOYELLE remplit les fonctions de Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DECEMBRE 2021

	PAGE
* Synthèse sur l'activité municipale :	
* Remerciements	3
* Informations	3
* Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	11
79 – Signature d'une convention entre la Ville et l'association « l'assurance pour tous 2.A.H » pour l'offre d'une complémentaire santé personnalisée	12
80 - Prévention spécialisée – Avenant 2022 à la convention cadre tripartite	18
81 – Convention de soutien aux populations sinistrées avec La Croix-Rouge française	21
82 – Renouvellement de l'agrément du conservatoire de musique et de danse	23
83 – Dérogation exceptionnelle au repos dominical	24
84 – Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation - Associations sportives et de loisirs	26
85 – Versement de subventions dans le cadre des contrats d'objectifs - Associations sportives	28
86 - Subventions aux associations - Acompte sur l'exercice 2022	30
87 - Garantie d'emprunt au bénéfice de Logéal – 58 bis rue de Trianon	31
88 - Admissions en non-valeur et créances éteintes– Budget 2021	34
89 - Régularisations d'amortissements relatifs au cheptel	36
90 - Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels de nettoyage	38
91 - Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022	39
92 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 30 septembre 2021	41

* *Questions d'actualités*

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Madame la Maire Luce Pane.

Mme la Maire :

Il est 18 heures, nous allons commencer notre Conseil municipal.

(Appel des conseillers)

Je vous propose de désigner Evelyne Denoyelle comme secrétaire de séance. Elle en est d'accord.

Nous avons reçu quatre questions d'actualité de M. Stéphane Delahaye, deux questions de M. Alexis Vernier et trois questions de M. Jean Eastabrook, qui seront traitées en fin de Conseil.

Remerciements

Mme la Maire :

J'ai à vous faire part de remerciements.

Les Restaurants du Cœur nous remercient pour la coopération de notre municipalité lors de leur collecte départementale du 16 octobre dernier, qui leur a permis de récolter 19 520 kilos de marchandises dans 34 magasins sur la journée.

Le Secours populaire nous remercie pour notre soutien au cours de l'année 2021, notamment pour les espaces gracieux d'affichage à disposition des campagnes de solidarité, pour tout le partenariat que nous avons avec le Secours populaire nouvellement installé rue Hoche, et pour le soutien de la municipalité lors de différents événements organisés par cette association. Nous aurons l'occasion d'inaugurer leurs locaux un peu plus tard, l'année prochaine.

Un riverain nous remercie pour des aménagements qui réduisent la vitesse des véhicules rue Jean-Baptiste Gilbert.

De nombreux concitoyens nous ont remerciés pour le généreux, copieux, délicieux, gourmands colis gastronomique des seniors, sur l'histoire d'un terroir, ainsi que pour les chocolats.

Nous avons aussi reçu des remerciements pour des subventions, de l'association Sotteville Accueil et de Solépi (l'épicerie solidaire).

Informations

Mme la Maire :

Nous avons un certain nombre d'informations qui concernent l'événementiel qui s'est produit entre notre dernier Conseil municipal du mois d'octobre et celui-ci. Il est bien légitime que l'ensemble du Conseil municipal en ait connaissance et que puisse être rappelé le sens de ces activités. Je passe la parole à Gérard Guillopé concernant le marché de Sotteville.

M. GUILLOPÉ :

Merci, Madame la Maire. Trois animations ont ponctué la vie de nos marchés ces deux derniers mois. Le dimanche 24 octobre, une animation en hommage à Brassens a été organisée par le comité de promotion des marchés sur la place de l'Hôtel de Ville. À cette occasion, Didier Chevalier a interprété une vingtaine de chansons devant des passants ravis.

Le jeudi 25 novembre était la journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Nos collègues ont tenu un stand sur le marché pour sensibiliser le public à ce grave sujet et pour aider des personnes concernées le cas échéant.

Le dimanche 28 novembre, la première foire à Rouen de la coquille Saint-Jacques a eu lieu sur le marché de Sotteville. Le rendez-vous est donné pour 2022 et de nouvelles dégustations.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Ensuite, Alexis Ragache nous parle de réunions publiques concernant des projets d'urbanisme.

M. RAGACHE :

Merci, Madame la Maire. Depuis notre dernier Conseil, et ainsi que nous le faisons pour chaque projet, nous avons organisé deux réunions publiques afin d'évoquer avec les riverains des opérations immobilières, qu'elles se concrétisent ou pas.

La première, qui s'est tenue le 26 octobre, a déjà été évoquée avec vous, chers collègues, que ce soit en commission Ville durable ou lors de notre précédente séance. Il s'agit du projet à l'angle des rues Pierre Corneille et François Raspail, parcelle qui appartient pour une bonne partie au diocèse. 5 maisons individuelles, une salle paroissiale, 57 logements collectifs, avec un local d'activité, 657 m² de toit végétalisé, 23 arbres plantés, 776 m² d'espaces verts, 135 m² dédiés aux deux-roues : ce sont quelques points saillants de ce projet. Comme j'avais pu le dire, le projet a évolué suite aux échanges avec le promoteur et le diocèse. Il était beaucoup plus dense à l'origine et il s'intègre aujourd'hui bien mieux dans le tissu urbain existant. Cela s'est vérifié lors de la réunion publique où il a été présenté, devant une cinquantaine de riverains., et où les échanges furent particulièrement cordiaux. Toutes les réponses qui ont été apportées sur les impacts éventuels ont pu rassurer les riverains. Nous en sommes évidemment au début et il sera nécessaire d'être attentif à ce que les engagements pris soient tenus.

La seconde réunion s'est tenue le 26 novembre. Il s'agissait avant tout d'informer la quarantaine de riverains de la rue de l'Union présents sur l'avenir d'un terrain mis en vente par ses propriétaires. Nous sommes donc dans un autre cas de figure puisque le projet déposé par un opérateur pour la construction d'une résidence étudiante de plus de 100 logements a fait l'objet d'un refus de permis de construire de notre part. Or l'opérateur avait commencé à démarcher les habitants de la rue pour commercialiser un certain nombre de ces logements, générant l'inquiétude de ces derniers. Nous avons pu clarifier notre position en avançant notamment, au-delà de l'intégration dans l'environnement ou les problématiques techniques, l'absence de tension existant en matière de logements étudiants au niveau métropolitain et le manque d'intérêt d'un projet constitué pour l'essentiel de produits défiscalisés. Par ailleurs, nous avons fait classer d'intérêt local dans le PLUI la maison située sur ce terrain, une maison assez remarquable, empêchant ainsi sa démolition, et vous noterez tout l'intérêt du permis de démolir que nous avons mis en place pour

nous alerter sur ce type de situation. Bien entendu, un projet pourra se développer sur cette parcelle, qui jouxte le rond-point des Bruyères, mais un projet mieux inséré, qui répondra véritablement aux enjeux municipaux en termes de logements. Les échanges ont permis de rassurer les riverains, que l'on considère comme de véritables partenaires dans le développement urbain de notre commune.

Mme la Maire :

Merci. Hervé Demorgny va nous parler d'un tout autre sujet, puisque dans la nuit du 2 au 3 novembre dernier, un incendie s'est déclaré dans l'école Jules Michelet.

M. DEMORGNY :

Merci, Madame la Maire. Dans la nuit du 2 au 3 novembre 2021, un incendie d'origine accidentelle a conduit à la fermeture des écoles Jules Michelet élémentaire et Ernest Renan maternelle. L'efficacité du dispositif incendie, la réactivité des sapeurs-pompiers dès l'incident et la mobilisation des services de la Ville, des entreprises et des enseignants ont permis la réouverture et l'accueil des élèves dès le lundi 15 novembre. Les salles de classe et les espaces de vie des enfants n'ont pas été touchés par les flammes. La zone sinistrée a concerné uniquement un espace de stockage et les pièces à proximité immédiats. La remise en fonctionnement des équipements, leur mise en sécurité, le nettoyage approfondi des locaux, le rétablissement de l'alarme et le traitement des odeurs, la mobilisation des équipes et des entreprises, tout cela a favorisé la réouverture des écoles dès le lundi 15 novembre, dans le respect des normes de sécurité et des conditions sanitaires requises. C'est une mobilisation exemplaire à laquelle nous avons assistée. Il faut enfin noter que l'entrée qui a été touchée par le sinistre et dont la fermeture a contraint le fonctionnement de l'école pendant quelques jours a pu être réouverte le 1^{er} décembre. C'est là encore le résultat d'une mobilisation collective sans faille de l'ensemble des services municipaux.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est Edwige Pannier pour nous parler du temps fort culturel.

Mme PANNIER :

Merci, Madame la Maire. Comme vous le savez, l'année 2021 a été marquée par un grand nombre d'annulations, et le temps fort culturel 2020 n'a pas dérogé à cette règle. Cette année, au regard de ce manque de culture, de liens et d'interactions sociales qui nous ont tant fait défaut en 2021, nous avons souhaité que le temps fort des équipements culturels soit consacré au plaisir de se retrouver, de retrouver le goût des autres, le goût du partage et du faire ensemble. C'est au fil d'initiatives collectives et de créations communes, d'une programmation de qualité et de spectacles, d'ateliers, de concerts et d'expositions que le public a pu réinvestir nos lieux culturels, qui nous sont chers. Je citerai la bibliothèque avec l'exposition de la photographe Marie-Hélène Labat, qui portait bien son nom, « Tu m'as manqué » ; dans la même veine, l'atelier d'écriture « Raconte-moi, toi », avec la chanteuse Gasandji, artiste associée du Trianon ; et celui de la Maison pour tous, où était conté l'art de vivre ensemble. À l'école de musique, vous avez pu découvrir au gré des étages une rencontre de musique composée par de jeunes interprètes à partir de peintures réalisées par un plasticien. Tout au long des différents moments et lieux proposés, nous avons plus que jamais pu ressentir le plaisir de découvrir et d'apprécier ce qui nous était proposé, et sans doute plus encore le plaisir de partager ces moments ensemble.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Je passe la parole à Jean-François Timmerman pour la cérémonie importante du 11 novembre.

M. TIMMERMAN :

Merci, Madame la Maire. Le jeudi 11 novembre avaient lieu les commémorations de l'armistice de 1918 au cimetière municipal. Nous avons réaffirmé que notre ville se souvient. Nous nous souvenons de l'importance du devoir de mémoire, des sacrifices qui ont été faits et des vies humaines qui ont été perdues. Ces cérémonies ont été suivies d'une cérémonie de remise de médailles, et ont été honorés Michel Breton, porte-drapeau de l'association ADCPG-CATM, et Christian Bavière, porte-drapeau de l'association ANCAC, en reconnaissance de leur investissement et mérite. Jean-Pierre Beaufils, président de l'ANCAC, a reçu l'insigne de l'Ordre national du mérite pour son parcours exemplaire.

Mme la Maire :

Merci. La parole est à Christine Borja pour nous parler de la résidence Madeleine Riot.

Mme BORJA :

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, le 17 novembre nous avons inauguré les travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Madeleine Riot. Avec ce chantier financé à hauteur de 2,2 M€, la structure a été adaptée aux enjeux d'aujourd'hui en termes de rénovation thermique et de confort collectif et individuel. Pour le détail des travaux, l'ensemble des menuiseries extérieures ont été changées, des volets électriques ont été installés, l'étanchéité et l'isolation thermique par l'extérieur ont été améliorées, le hall d'accueil a été réaménagé en installant un sas de portes automatiques, le remplacement des boîtes aux lettres a été effectué, l'installation de bancs de convivialité aussi, les peintures et les sols des parties communes ont été rafraîchis. En termes d'accessibilité, les ascenseurs ont été remplacés et de nouveaux interphones ont été installés. Des équipements de sécurité incendie ont été remplacés : alarmes incendie, portes coupe-feu, désenfumage. Une salle d'activité climatisée au premier étage a été créée. Au sein des logements, pour un meilleur confort, une réfection complète du réseau électrique a été effectuée. Les salles de bain ont été équipées de toilettes rehaussées, de douches extra-plates et de nouveaux lavabos. Une réfection des balcons a été mise en œuvre, ainsi qu'une amélioration de l'accessibilité. Les sonnettes ont été remplacées.

Mme la Maire :

Merci de cette présentation. La parole est à Laurence Renou pour la Semaine de l'engagement.

Mme RENOUE :

Il y a quelques mois, nous avons imaginé lors d'une réunion de travail avec le service de jeunesse ce temps fort comme une occasion de célébrer notamment les 30 ans de notre Conseil municipal d'enfants, les cinq ans de notre Conseil des jeunes, en même temps que nous aurions célébré la convention des droits de l'enfant et la signature de notre nouvelle convention « Ville amie des enfants » avec l'Unicef. Pour ce qui est du gâteau, des bougies et des cotillons, c'est partie remise au printemps, lorsque les conditions seront meilleures. Mais la semaine a maintenu le reste de son programme, et c'était une semaine dense et plutôt réussie, qui nous a permis de consolider des liens avec de nombreux partenaires : l'Anacej, qui est notre référence en matière de

participation des jeunes, mais aussi avec le CRIJ, Unicef et Unicité. Cette semaine a aussi permis de vérifier combien, sur le terrain, depuis un an, s'est développée une vraie synergie, une vraie complicité entre notre Conseil municipal d'enfants et celui des jeunes, qui sont au travail ensemble sur de nombreux projets.

Quelques temps forts ont émaillé cette semaine. Le premier est une rencontre inter-CME, qui a permis à nos jeunes conseillers de partager leur expérience avec leurs homologues de Rouen et de Grand-Couronne, autour de deux ateliers : l'un animé par l'Anacej autour de la notion de citoyenneté, et le second avec l'association Rouen capitale européenne de la culture, qui a invité les enfants à entrer dans le rêve, l'idée étant de se projeter en 2038.

D'autres temps forts ont été deux des projets du CME, qui ont vu un premier aboutissement : la réalisation de planches de bandes dessinées sur le thème de la discrimination et sur le sujet des addictions ; un deuxième projet sur la lutte contre le tabagisme passif, qui a été travaillé notamment avec Stéphane Bord, et qui a permis de tenir un atelier de prévention devant l'école Raspail avant d'aller se promener dans les autres écoles, l'idée étant à la fois de lutter contre la pollution en incitant à ne pas jeter ses mégots par terre et de protéger les poumons des plus jeunes.

Un autre événement de cette semaine a été la traditionnelle soirée Parole aux jeunes, qui n'avait pas pu se tenir compte tenu des circonstances, s'est déroulée cette fois-ci en mode ciné-débat, avec l'aide du petit groupe Ciné citoyenneté d'Unicité. Trois jeunes du service civique ont fait leur baptême du feu avec nous autour d'un court-métrage intitulé Bachar à la ZAD, qui incitait les jeunes à réfléchir à ce que pouvait être l'engagement, ce que pouvait être le fait d'avoir un idéal et essayer de le respecter.

Une autre innovation est le forum de l'engagement, au cours duquel des jeunes engagés au sein de l'AFEV, des bénévoles de l'Unicef, des volontaires européens et internationaux, des jeunes en service civique ou en train d'effectuer un service national universel sont venus présenter leur activité et dialoguer avec de nombreux groupes de lycéens. Les lycées Marcel Sembat et des Bruyères ont bien joué le jeu et répondu à notre invitation, avec une égale satisfaction de part et d'autre.

Nous avons conclu cette semaine en signant notre convention « Ville amie des enfants » et en tenant la séance plénière du Conseil municipal des enfants, qui nous ont montré à quel point ils avaient bien travaillé, avec un petit temps d'animation préparé par nos accueils de loisirs, qui ont travaillé ces dernières semaines sur la thématique du droit des enfants et qui avaient préparé un certain nombre de saynètes sur le sujet.

J'ai lu récemment, dans une enquête sur les 16-25 ans, qu'après deux années de pandémie, beaucoup moins de jeunes se déclaraient heureux ou très heureux et que, symétriquement, beaucoup moins de jeunes de 16-25 ans déclaraient avoir un idéal. Le sociologue faisait le lien entre cette absence d'idéal et l'absence de bonheur. Eh bien je pense qu'ici, à Sotteville, il y a les moyens d'échapper à la neurasthénie !

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Notre collègue Adeline Daniel n'a pas pu encore arriver et devait nous parler d'Instagram. Laurence Renou a la parole aussi sur ce sujet.

Mme RENOU :

Les jeunes du Conseil des jeunes nous ont dit avec beaucoup de délicatesse que notre communication institutionnelle n'était pas toujours adaptée aux jeunes de 16 à 25 ans. Ils ont souhaité s'emparer du sujet et ont travaillé avec notre service de communication et un certain nombre de conseillers et d'experts. Lors de notre soirée Parole aux jeunes, ils nous ont présenté le logo sur lequel ils ont travaillé et dont ils souhaitaient se doter pour être visibles, et sur la page Instagram du point information jeunesse, une page sur laquelle ils vont pouvoir partager beaucoup d'informations pratiques (sur la recherche de stages, les dispositifs d'aide qui se succèdent et changent de nom...). La page a été lancée ce soir-là et il y a déjà un certain nombre d'abonnés. Nous espérons que ce sera pour les jeunes un moyen de se retrouver dans nos informations et celles de nos partenaires.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Laurent Cassard, qui nous parle des Vibrants défricheurs.

M. CASSARD :

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, le lundi 22 novembre nous avons inauguré les nouveaux locaux des Vibrants défricheurs, en présence d'Edwige Pannier, adjointe à la culture et à l'animation de la ville, et d'Alexis Ragache, premier adjoint. Les Vibrants défricheurs étaient accueillis depuis 2018 dans des locaux situés rue Hoche. Ils ont intégré un ancien hangar à côté de l'atelier 231. Ce hangar est aménagé pour toutes leurs activités, avec une salle de répétition, une grande salle de réunion, en plus de bureaux et de studios. Ces aménagements répondent pleinement à leur développement.

De plus, cette opération permet au Secours populaire d'intégrer un espace plus adapté à ses activités dans le local de la rue Hoche.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Elise Ridel, qui nous parle de la zone 30.

Mme RIDEL :

Depuis le 29 novembre, la grande majorité des axes routiers de la ville est soumise à une limite de 30 km/h. Depuis 2018, une première zone 30, qui représentait environ un tiers de la ville, était déjà mise en place. Une réunion bilan a d'ailleurs été organisée cet été. Si bien évidemment tout n'est pas parfait, nous avons pu constater une réelle baisse de la vitesse automobile, et un nouvel équilibre avec les piétons et les cyclistes est en train d'émerger. Seules l'avenue des Canadiens, l'avenue du 14 juillet et la rue de Paris restent limitées à 50 km/h, car ce sont de grands axes. L'objectif de la généralisation de la zone 30 à Sotteville est d'encourager les habitants à privilégier les mobilités actives : marche à pied, vélo, trottinette. En effet, la zone 30 induit de nouvelles règles visant à les faciliter. Citons en exemple les cyclistes qui peuvent dorénavant emprunter les voies à sens unique dans les deux sens : c'est ce que l'on appelle le double sens cyclable. Cette mesure permettra d'apaiser la circulation entre les différentes mobilités et ainsi mieux partager l'espace entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Christine Borja, qui nous parle de nos colis de Noël distribués aux seniors.

Mme BORJA :

À la fin du mois de novembre a eu lieu la distribution de paniers gourmands et de chocolats de Noël. 4 750 colis ont été ainsi distribués aux Sottevillais et aux Sottevillasses âgés de 65 ans et plus. Cette expérience a été un succès grâce à la mobilisation très importante des services de la Ville : résidences autonomie, maisons citoyennes, service Solidarité, relations publiques. Je tiens à cette occasion à remercier l'ensemble des collègues qui ont participé à cette distribution, comme à leur habitude avec sourire et bonne humeur.

Mme la Maire :

Merci. Evelyne Denoyelle nous parle de la réunion avec les parents d'élèves élus.

Mme DENOYELLE :

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, le jeudi 2 décembre a eu lieu la réunion d'information et d'échange avec les représentants des parents d'élèves élus. Ce rendez-vous annuel à la suite des élections des parents d'élèves est l'occasion d'accueillir les parents nouvellement élus et d'assurer les liens avec les parents investis de plus longue date, de leur présenter leurs différents interlocuteurs du service Éducation et de leur présenter l'ensemble des dispositifs éducatifs de la commune. Après les présentations, les représentants des parents d'élèves ont choisi d'aborder trois thématiques au cœur de leurs préoccupations lors du temps d'échange, à savoir l'organisation des accueils périscolaires, les travaux dans les écoles et la végétalisation des cours d'école. Durant ces échanges très enrichissants, nous avons pu relever les points suivants : améliorer la communication sur les dispositifs mis en place, réorienter certaines thématiques et aborder de nouveaux sujets avec les groupes du Conseil de l'Éducation, tels que santé, bien-être et climat scolaire. Toujours soucieux d'améliorer en permanence ses méthodes et son fonctionnement, les services restent à l'écoute et se mobilisent pour la réussite et l'épanouissement des enfants.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Mathilde Lesage nous parle du lancement des illuminations de Noël et du Téléthon.

Mme LESAGE :

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, le vendredi 3 décembre avait lieu le lancement des illuminations de Noël. Cette année, 54 rues sont concernées par les illuminations, et 216 motifs ont été posés. Des illuminations sont également installées sur la place de l'Hôtel de Ville, la place Voltaire, la place Calmette, la place de Verdun, la place du 19 mars, la place de la liberté et la place Charles de Gaulle, et sur les principaux axes : Jaurès, Garibaldi, Raspail, ainsi que dans les écoles. Dans un souci d'économie d'énergie, tous les motifs fonctionnent avec la technologie à LED, donc basse consommation. Les motifs sont programmés pour s'allumer à la tombée de la nuit, ils s'éteignent à 23 heures 30 et s'allument à nouveau à 5 heures du matin.

Ce même jour a eu lieu le lancement du Téléthon, avec un programme encore très riche cette année : le samedi 4 décembre, entre 9 heures et midi, place de Verdun, présence des téléthoniens sur le marché, stands de vente d'objets artisanaux ; sur la place de l'Hôtel de Ville, dès 8 heures 30,

randonnée pédestre commentée de 8,6 kilomètres dans la ville, avec la section de randonnée pédestre du Stade Sottevillais Cheminots Club (départ et arrivée à l'Hôtel de Ville) ; de 8 heures 30 à 18 heures, les pompiers ont lavé de nombreuses voitures ; de 9 heures 30 à 17 heures, animations diverses et ventes de produits artisanaux, par exemple une vente de jouets a eu lieu grâce à l'Amicale du personnel hospitalier du Rouvray, ainsi qu'une balade à vélo avec l'Union vélocipédique sottevillaise. Enfin, nous avons pu assister à des démonstrations et initiations avec les sections football et tennis de table du SSCC. Le 5 décembre, sur la place de l'Hôtel de Ville, au moment du marché, entre 9 heures et midi et demi, a eu lieu une vente d'objets divers, ainsi qu'une loterie par les téléthoniens et une vente de potage par l'Amicale du personnel hospitalier du Rouvray. À l'église Notre-Dame de l'Assomption, à 16 heures, a eu lieu un concert du Téléthon par l'école municipale agréée de musique et de danse, avec les ensembles des classes de clarinette et de saxophone et l'atelier salsa.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. La parole est à Ève Cognetta, qui nous parle du jardin Victor Hugo le 4 décembre.

Mme COGNETTA :

Merci, Madame la Maire. Le jardin de la rue Victor Hugo s'appelle dorénavant le jardin Fantine. Samedi, il faisait très froid et il pleuvait et on s'est un peu inquiété de savoir si les Sottevillais feraient le déplacement pour répondre à l'invitation qui leur avait été faite partout dans le quartier, pour venir dessiner ensemble le jardin partagé. Ils étaient nombreux, plus d'une vingtaine, et très motivés pour construire un projet avec l'intervenante avec laquelle nous avons choisi de travailler, Delphine Breuil de l'entreprise On va semer. Nous avons préempté ce terrain il y a plusieurs mois avec l'idée d'en faire un lieu à la fois nourricier et de détente et de reconnexion à notre environnement. Cette première réunion a été l'occasion pour Delphine Breuil d'expliquer la démarche d'un jardin partagé, comment se répartissent les tâches de chacun, quels sont les apports que chacun peut amener. Nous avons vu que ces apports étaient nombreux. Nous sommes très confiants sur l'avenir de ce jardin, qui va commencer à se penser tout au long de l'hiver puis à se construire petit à petit.

Je vous rappelle aussi que nous avons été lauréats dans l'appel à projets Métropole nourricière mais également dans l'appel à projets du plan de relance de l'État. Des moyens vont pouvoir être mis à disposition des habitants. La structure On va semer va donc permettre d'élaborer ce jardin. Une dizaine d'animations sont aussi prévues dans le cadre de ce partenariat. Le lieu va naître à la fin du printemps 2022 et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Mme la Maire :

Merci. Enfin, la parole est à Stéphane Bord pour une information sur notre centre de vaccination.

M. BORD :

Mes chers collègues, le centre de vaccination de Sotteville-lès-Rouen a ouvert ses portes en janvier 2021. Il a aujourd'hui dépassé les 100 000 injections. C'est là le fruit de l'engagement des professionnels de santé de notre territoire, mais aussi des agents municipaux tout au long de cette période. Il faut également souligner l'accompagnement de la Métropole à travers la mise à disposition du personnel d'accueil et de secrétariat. Après une accalmie dans l'activité, les annonces

gouvernementales liées à la généralisation de la troisième injection génèrent à nouveau un rythme soutenu. Cinq lignes de vaccination sont désormais ouvertes du lundi au samedi, de 9 heures à 18 heures. Cela représente une moyenne proche de 700 injections par jour. Officiellement, le centre doit rester ouvert jusqu'au 31 décembre 2021, mais il sera très certainement prorogé jusqu'au 31 mars 2022 au moins.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour la présentation de ce dernier point.

Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Mme la Maire :

Vous avez l'ensemble des arrêtés, qui sont consultables quand vous le souhaitez.

Arrêtés pour demande d'aide financière :

2021/704 – Auprès de la Région Normandie pour la formation d'un agent d'entretien en contrat PEC auprès de la Direction des sports au taux maximal du montant des coûts pédagogiques (90 %).

Arrêtés de Marchés Sans formalité préalable pour les spectacles de fin d'année :

2021/790 - passation d'un Marché Sans Formalité Préalable avec la compagnie Le Clan des Songes en vue des représentations du spectacle « Fragile » les 13, 14, 16 et 17 décembre 2021 dans le cadre des spectacles de fin d'année pour un montant de 12 350 € (exempts de taxes).

2021 /806 - passation d'un Marché Sans Formalité Préalable avec la compagnie O Clair de Plume en vue des représentations du spectacle « L'Ogre en papier » les 6, 7, 9 et 10 décembre 2021 dans le cadre des spectacles de fin d'année pour un montant de 8 892 € (exempts de taxes).

Arrêtés portant désignation avec voix consultative pour la Commission d'Appel d'Offres :

2021/769 – Arrêté portant désignation d'une personnalité compétente avec voix consultative pour la Commission d'Appel d'Offres du 16 décembre 2021.

Décisions relatives aux marchés publics :

Marché n°2020-15 : Modifications du marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du gymnase Ferdinand Buisson, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre FERET FRECHON ARCHITECTES, montant initial du marché 106 905.00 HT.

Modification n° 1 : sans incidence financière ; modifications de délais.

Modification n° 2 au marché : le coût prévisionnel des travaux est porté à 1 620 000 € HT à l'issue du diagnostic de la structure.

Modification n° 3 au marché : le montant total du marché de MOE est porté à 197 464.00 € HT.

Marché n°2021-03-20 :DV2021/001 à 003 : Attribution du lot 20 « Poissons surgelés pêche durable » du marché de fourniture de denrées alimentaires pour la fourniture de

denrées alimentaires pour la restauration collective de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, à POMONA PASSION FROID (marché sans montant minimum, ni montant maximum annuels)

Marché n°2021-10 : Attribution du marché de fourniture de livres non scolaires pour la Bibliothèque Municipale à L'ARMITIERE (montant maximum 75 000 € HT)

Marchés n°2019-10-01 à 09 : Modifications n°1 aux marchés relatifs à l'amélioration de la sécurité incendie de l'Hôtel de Ville de Sotteville-lès-Rouen, sans incidence financière, nouveau phasage de réalisation de travaux

Lot 1 Gros-œuvre – Maçonnerie – Carrelage / Titulaire : MBTP

Lot 2 Menuiseries intérieures – Cloisons – Faux-plafonds / Titulaire : GMPT CONJOINT BURAY (mandataire non solidaire) – MALITOURNE (cotraitant)

Lot 3 Isolation des planchers hauts par projection / Titulaire : PROSECO

Lot 4 Menuiseries extérieures - Métallerie / Titulaire : SOCIETE NVELLE BURAY ET FILS

Lot 5 Couverture – Etanchéité / Titulaire : AVENEL COUVERTURE

Lot 6 Peinture – Revêtements de sol / Titulaire : NORDEC

Lot 7 Génie climatique / Titulaire : DALKIA

Lot 8 Electricité – SSI - Ascenseur / Titulaire : AVENEL

Lot 9 Désamiantage – Démolition / Titulaire : ATD GROUPE EPC

2021/79

OBJET : Signature d'une convention entre la Ville et l'association « l'Assurance pour tous 2.A.H » pour l'offre d'une complémentaire santé personnalisée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Considérant la volonté de la Ville de Sotteville-lès-Rouen d'offrir la possibilité aux administré-es et pour toutes personnes qui travaillent sur le territoire de la municipalité, sans exclure les salariés qui bénéficient aujourd'hui d'une mutuelle d'entreprise obligatoire de recourir aux contrats négociés d'une complémentaire santé de qualité ;

Considérant l'intérêt de signer une convention entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen et l'assurance pour tous – 2.A.H pour fixer les modalités de leur collaboration ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention ci-annexée.

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

La commune de Sotteville-lès-Rouen située place de l'Hôtel de Ville – 76300 – représentée par Luce PANE, Maire,
Ci-après dénommée : « la Ville »

ET :

L'association 2.A.H, association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé à AUZEBOSC – 140 impasse de la Bidauderie - 76190 – représentée par Alexandre PIMONT, Président,

Ci-après dénommée : « l'assurance pour tous – 2.A.H »

Ci-après collectivement appelées « les parties » ou, individuellement, « une partie ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre d'une convention de partenariat, les parties ont décidé de collaborer afin d'initier un projet permettant de proposer une complémentaire santé favorisée par une mutualisation durable permettant de :

- Prévenir et lutter contre toutes les formes d'exclusion
- Favoriser le lien social
- Veiller à l'accès aux droits pour tous.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions juridiques et financières régissant les parties dans le cadre de la mise en place d'un contrat de complémentaire santé de qualité dont les bénéficiaires sont les habitants de Sotteville-lès-Rouen, les salarié.es dont les entreprises ont leur siège social dans la ville mais également les agents territoriaux ne bénéficiant pas de participation financière de la collectivité pour leur couverture santé, les commerçants, les professions libérales.

ARTICLE 2 - Engagements des parties

Engagement de la Ville

- Pour la bonne exécution de la convention, la ville s'engage, pendant toute la durée de la convention, à mettre à disposition un local et une ligne dédiée pour les permanences, pour les réunions d'informations et toutes autres actions convenues entre l'association 2.A.H et la commune, définies d'un commun accord afin de faciliter les démarches des concitoyens.

- Afin de permettre l'accès aux soins, le CCAS ou la structure compétente pourra orienter vers l'assurance 2.A.H les habitants qui, pour des raisons financières, renoncent à souscrire un contrat de complémentaire santé.

Engagement de l'association 2.A.H

- L'association s'engage à respecter l'ambition sociale et l'éthique du projet. Elle s'engage, dès lors, à être un partenaire du projet global et pas un prestataire rémunéré par la Ville,

- L'association a pour objet de souscrire et promouvoir à titre gratuit, tout type d'assurances de personnes (à l'exclusion de l'assurance vie) et de biens,

- L'association s'assure de l'existence d'une communauté d'intérêts entre les acteurs,

- L'association souscrit pour le compte des assurés un ou plusieurs contrats dits « groupes ouverts » favorisant la mise en place de prestations et de prix négociés,
- L'association analyse les résultats des contrats dans le temps et négocie leurs évolutions pour le compte des différentes populations.
- De faire gérer les contrats par délégation de gestion de l'assureur.
- Pour exercer l'activité d'intermédiation d'assurance, l'Association 2AH est adossée à une société de courtage d'assurance SOGEAS.
L'intervention de SOGEAS a pour objet :
 - D'assurer l'opération d'intermédiation d'assurance et porte à ce titre l'obligation d'information et de conseil sans aucune exclusivité contractuelle à une ou plusieurs entreprises d'assurances.
 - D'assurer le caractère réglementaire de la partie d'intermédiation d'assurance par sa qualité de société de courtage d'assurance immatriculé à l'ORIAS (N°07004777 – www.orias.fr).

L'intervention de SOGEAS se fait en fonction de la nature du risque, en application des dispositions de l'article L 520-1 II b (la liste des compagnies partenaires est disponible sur simple demande) ou de l'article L520-1 II c du Code des Assurances. - Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière conforme aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances.

Chaque année, l'association présente les résultats quantitatifs et qualitatifs à la Ville.

L'association s'engage à tenir une permanence avec un minimum de 5 personnes selon une fréquence et un lieu définis d'un commun accord avec les services compétents de la Ville et le cas échéant, à organiser une réunion publique d'information au sein de la commune.

- L'association veillera à honorer les rendez-vous pris par les habitants pour l'exécution et le suivi de leur contrat de complémentaire santé.
- L'assurance veillera à aborder les capacités financières avec le souscripteur.
- L'assurance s'engage à travailler en étroite collaboration avec les services du CCAS de la Ville, pour lutter contre le non recours aux droits et à la fracture sociale qui peut en découler.

ARTICLE 3 – Rémunération

La présente convention de partenariat a été signée à des fins purement sociales et solidaires.

Dès lors, aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit ne sera accordé(e) à l'association 2.A.H par le CCAS ou la Ville.

ARTICLE 4 - Communication

La présence du nom de l'association 2.A.H fera l'objet d'une validation commune avant impression, mise en ligne ou diffusion quel que soit le média.

La commune autorise l'association 2.A.H à utiliser sa charte graphique, le nom de la Ville, dans l'élaboration de sa communication.

La création émanant des deux parties fera l'objet d'une relecture réciproque.

ARTICLE 5 – Assurances et code du travail

Le salarié de l'association 2.A.H restera, durant son temps de présence lors des permanences, sous la responsabilité de sa hiérarchie.

Cependant, il s'engage à respecter les règlements intérieurs des structures accueillantes ainsi que les moyens et locaux mis à disposition. La responsabilité de la mairie ne pourra pas être engagée.

ARTICLE 6 – Durée et renouvellement de la convention

La convention prendra effet le jour de sa signature par les deux parties. Sa durée sera d'un an. Elle se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, envoyée par courrier recommandé à l'autre partie respectant un délai de préavis de trois mois.

ARTICLE 7 – Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues par la présente convention, elle sera résiliée de plein droit après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties à l'autre partie et restée sans réponse pendant un délai de 15 jours.

Article 8 – Nullité

Si l'une des quelconques stipulations de la convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des contrats souscrits par les adhérent.es.

ARTICLE 9 - Litige

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la présente convention, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

A défaut d'accord amiable, tout litige concernant l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention sera présenté au Tribunal administratif de Rouen.

ARTICLE 10 – Modification du contrat

Les modifications de la présente convention ne pourront se faire que par voie d'avenant signé par chacune des parties.

Fait à Sotteville les Rouen, le

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Pour la ville de Sotteville-lès-Rouen
Représentée par
Luce PANE, la Maire
Signature (avec mention « lu et approuvé »)

Pour l'Association 2.A.H
Représentée par
Alexandre PIMONT, le Président
Signature (avec mention « lu et approuvé »)

Mme la Maire :

La parole est à Adeline Pollet.

Mme POLLET :

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, l'accès aux soins est un objectif particulièrement important de notre majorité et, afin de le favoriser, la Ville a décidé d'offrir un accompagnement personnalisé aux Sottevillaises et Sottevillais, ainsi qu'à toute personne travaillant sur le territoire communal. L'association Assurance Handicap 2.A.H milite pour faciliter l'accès aux soins à toutes les populations et réduire les inégalités sociales de santé, des valeurs soulignées par de nombreuses

collectivités, des valeurs que nous partageons à Sotteville-lès-Rouen. Elles garantissent un accompagnement éthique de nos concitoyens.

Basée à Yvetot et créée en 2009, cette association intervient pour sélectionner des couvertures de santé adaptées aux besoins des personnes, en sélectionnant des opérateurs dont les produits tiennent compte des populations spécifiques que la Ville représente.

À la suite d'un rendez-vous individuel pour établir le recueil des besoins des familles, l'association analyse les différentes offres et propose trois devis. La famille est accompagnée par l'association pour finaliser son adhésion auprès de la mutuelle choisie. L'association assure le suivi et reste présente pour les familles en cas de question ou de nouvelle demande. Elle se rémunère directement auprès des mutuelles qui recouvrent les frais de dossier. Des locaux seront mis à disposition gracieusement par la Ville pour permettre la tenue de permanences, et une ligne téléphonique dédiée sera mise en place. L'association 2.A.H est également un intermédiaire ressource pour l'ensemble des travailleurs sociaux du territoire.

À travers cette convention de partenariat, nous souhaitons collaborer avec l'association 2.A.H afin d'initier un projet permettant de proposer une complémentaire santé à toutes les familles, y compris les plus vulnérables, en veillant à favoriser l'accès aux droits pour tous, à favoriser le lien social et à lutter contre toutes les formes d'exclusion.

Je vous remercie d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Monsieur Eastabrook a demandé la parole, il a la parole.

M. EASTABROOK :

Vous savez, Madame la Maire, chers collègues, combien nous avons appelé de nos vœux la création de cette mutuelle municipale sottevillaise, favorisant une offre de trois options, à prix groupe négocié. Pour être clair sur l'opérateur associatif 2.A.H, s'agit-il d'un courtier en assurance privé qui se cacherait derrière une association ou s'agit-il d'une association reconnue d'utilité publique traitant exclusivement avec les principaux groupes mutualistes ? C'est un premier point sur lequel nous aimerions avoir un éclairage.

Deuxièmement, si cette association compte travailler avec un ou plusieurs assureurs ou groupes mutualistes, ne craignez-vous pas que l'effet masse en nombre de cotisants ne joue plus son rôle pour apporter à chacun le meilleur rapport prix/qualité ?

Troisièmement, si cette question indispensable a été abordée avec cette association : quelle économie prévisionnelle annonce-t-elle pour nos concitoyens, entre le tarif individuel et le tarif groupe (20, 30, 40 % de réduction par rapport au tarif individuel payé actuellement par beaucoup d'entre eux) ?

Mme la Maire :

Alexis Vernier a demandé la parole, il a la parole.

M. VERNIER :

Merci. Cette association est une sorte de courtier associatif gratuit pour l'utilisateur, pour que celui-ci puisse trouver une mutuelle adaptée à ses besoins, mais qui est financé par le contrat de la mutuelle. Trouver une complémentaire adaptée est très laborieux pour tout le monde, d'autant plus que le maquis des mutuelles est très difficile à pénétrer tant les différences de prix et de prestations sont pénibles à déchiffrer. Ce jeu de la concurrence entre mutuelles apporte beaucoup d'inefficacité, de frais de gestion, de frais de marketing en tout genre, qui sont très dispendieux pour l'utilisateur à la fin.

Pour notre part, nous sommes favorables à un projet de sécurité sociale intégrale permettant de mieux couvrir les habitantes et les habitants, en s'inspirant notamment de ce qui se fait en Alsace-Moselle, où la Sécurité sociale couvre 90 % des dépenses personnelles, avec en contrepartie une augmentation des cotisations sociales. Nous savons bien que ce n'est pas une proposition municipale, mais vu que c'est le sujet, nous l'évoquons. Cela permet de conserver le principe fondamental de la Sécurité sociale, c'est-à-dire contribuer selon ses moyens pour bénéficier selon ses besoins, édicté par Ambroise Croizat, bien connu à Sotteville puisqu'une salle municipale porte son nom. Pour autant, nous trouvons que la proposition est intéressante pour les habitants, donc nous voterons pour cette délibération, qui permettra aux usagers de s'y retrouver dans ce maquis.

Mme la Maire :

Adeline Pollet a la parole.

Mme POLLET :

Merci. Je vais vous apporter quelques éléments de réponse. Cette association n'est pas considérée comme un courtier en assurance, elle est reconnue dans l'économie sociale et solidaire, elle travaille avec beaucoup de mutuelles et assurances qui sont aussi dans l'économie sociale et solidaire et qui travaillent en fonction des besoins de la population et des spécificités des familles, dans le respect de leur budget. Il est très difficile de répondre à la question sur l'économie tant les contrats des mutuelles peuvent être très divers, les besoins aussi. L'association étudie les dossiers au cas par cas, sachant que les contrats peuvent être révisés d'une année sur l'autre en fonction des besoins ; ils peuvent être orientés vers des besoins dentaires, des besoins d'hospitalisation, des besoins d'optique. Je n'ai pas de chiffre précis à vous donner sur l'économie, c'est vraiment du cas par cas, une étude en fonction du budget de la famille.

Mme la Maire :

Merci. Tout le monde aura compris qu'il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé, qui a beaucoup de vertus pour aider l'ensemble de nos concitoyens, particulièrement ceux qui pourraient se retrouver les plus démunis.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 79 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Prévention spécialisée – Avenant 2022 à la convention cadre tripartite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L263-3 et L 263-4 du code de l'action sociale et des familles et les actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, prévues au 2° de l'article L.121-2 du même code qui par ses actions doit tendre à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion, la promotion sociale des jeunes et des familles dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Vu la délibération du 7 décembre 2017 portant sur la signature de la convention tripartite de la prévention spécialisée de 2018 à 2021

Considérant le transfert de compétence de la prévention spécialisée du Département à la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017

Considérant la nécessité de prolonger d'un an la convention de prévention spécialisée

Considérant l'intérêt du travail partenarial avec l'association de prévention spécialisée le CAPS (Comité d'Action et de Promotion Sociale)

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention tripartite avec la Métropole Rouen Normandie et l'association Comité d'Action et de Promotion Sociale (CAPS) pour l'année 2022

Mme la Maire :

La parole est à Adeline Pollet.

Mme POLLET :

Merci, Madame la Maire. L'association CAPS a été habilitée par le Département pour mener des actions de prévention spécialisée auprès des jeunes Sottevillais et Sottevillaises. Cette compétence a été reprise par la Métropole en 2017. Avec cette délibération, il s'agit de proroger la convention avec le CAPS jusqu'au 31 décembre 2022. Cette convention réaffirme les objectifs généraux et locaux à poursuivre. Effectivement, deux animateurs interviennent sur le terrain au quotidien auprès des jeunes entre 11 et 25 ans et de leurs parents, principalement dans le quartier Buisson. Une attention particulière est portée envers le public dit des invisibles. Les animateurs réalisent un travail de rue auprès des jeunes, ainsi que des rencontres individuelles et des ateliers collectifs, en lien avec l'adulte relais présente dans le quartier Buisson. Ces jeunes sont accompagnés notamment pour des problématiques de décrochage scolaire, de formation, d'accès à l'emploi et de prévention sur des conduites à risque. Un local est également mis à leur disposition, au cœur de ce quartier, en proximité de la Maison citoyenne, qui est aussi un lieu de ressource pour permettre aux jeunes de s'investir dans des projets. Ainsi, je vous remercie d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention.

Mme la Maire :

Merci. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Monsieur Eastabrook a demandé la parole, il a la parole.

M. EASTABROOK :

Personne ne peut contester le caractère de prévention spécialisée indispensable auprès d'une jeunesse d'autant plus en mal-être en cette période Covid. Ce n'est donc pas sur le fond mais sur la forme que notre groupe d'opposition s'interroge pour prendre position sur cette délibération proposant au Conseil municipal de renouveler, par un avenant quasiment les yeux fermés, la convention existant avec le CAPS depuis 2017, pour un an, jusqu'au 31/12/2022. En effet, quel résultat à disposition du Conseil municipal qui permettrait, de façon tangible, en termes quantitatifs et qualitatifs, de juger du suivi réel de ces jeunes de 11 à 25 ans, pour prévenir leur marginalisation, faciliter leur formation et leur insertion professionnelle ? Ce que nous croyons et que nous aurions dit lors du précédent Conseil municipal si, Madame le Maire, vous ne m'en aviez pas empêché par deux fois, c'est que la coordination des moyens et des acteurs sociaux est indispensable et qu'elle nécessite une révision des méthodes et que l'on ne peut pas laisser un seul opérateur aux manettes face à de telles problématiques transversales et datées des années 2000-2010. Nous prônons, quant à nous, la constitution d'un pack d'intervenants ou, autrement formulé, d'un groupement issu d'associations complémentaires situées sur la couronne rouennaise, reconnues pour leur savoir-faire et surtout leurs résultats en matière de suivi de ces jeunes invisibles. Clairement appuyé par l'outil du ministère du Travail « Un jeune, une solution », ce pourrait être l'assurance du renouvellement et de la redynamisation des pratiques. Ce serait, en outre, créateur d'une stimulation de l'esprit d'équipe entre intervenants sociaux d'horizons différents. Serons-nous entendus dans notre proposition par votre majorité ? Etes-vous prête à faire évoluer vos pratiques actuelles face aux suggestions de votre opposition ? Si oui, laissez-nous vous

proposer de pratiquer un audit sur les dispositifs jeunesse existants et leur capacité à résoudre les problématiques de quartier constituées depuis le Covid.

Mme la Maire :

Julie Godichaud a demandé la parole, elle a la parole.

Mme GODICHAUD :

Je vous remercie. Nous profitons de cette délibération pour exprimer combien il est primordial que le champ de la prévention spécialisée ait les moyens d'agir au quotidien. Rappelons qu'en décembre 2012, sous la présidence de Didier Marie, le Conseil général de Seine-Maritime a diminué de 3,5 millions d'euros la dotation aux associations chargées de la prévention spécialisée, soit une baisse de 50 %, détruisant 74 postes, provoquant l'incompréhension et la détresse des acteurs et actrices de terrain, engagés au quotidien dans les associations, allant à la rencontre des adolescents mais aussi des jeunes adultes, des familles, faisant un travail de lien social, de maillage territorial, de partenariat, réel moteur du vivre ensemble. Aujourd'hui on nous présente en délibération une prolongation de la convention avec le CAPS : très bien. Forcément, nous voterons favorablement. Pour autant, pourrait-on avoir plus d'éléments ? Quels sont les budgets ? J'avais posé la question des postes mais vous y aviez répondu dans votre intervention. Quels sont les dispositifs mis en œuvre ? En effet, sauf erreur de ma part, nous n'avons pas ces éléments, ni la convention tripartite initiale signée le 3 avril 2018. Par ailleurs, nous savons que le comité local de sécurité et de prévention de la délinquance s'est réuni en octobre dernier. Serait-il possible d'en avoir le compte rendu, connaître les différents acteurs associés, les objectifs définis et les moyens prévus pour y répondre ? En effet, nous savons que c'est par la coopération de la préfecture, de la police, des acteurs de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'Éducation nationale, mais aussi des missions locales ou d'actions d'insertion ou encore des associations culturelles et sportives, que les habitantes et habitants de Sotteville-lès-Rouen, jeunes et moins jeunes, pourront vivre ensemble dans un climat serein.

Mme la Maire :

Adeline Pollet a la parole.

Mme POLLET :

Le CAPS intervient effectivement depuis plusieurs années, nous pourrions vous apporter des informations complémentaires. Des comités techniques se réunissent avec la Métropole, des comités pilotages également. Le budget de la collectivité pour cette association est de 40 k€ par an. C'est aussi une compétence de la Métropole sur un territoire plus vaste. La convention est renouvelée pour un an puisque la Métropole est en phase de redéfinition de son périmètre et d'évaluation générale des dispositifs de prévention spécialisée sur son territoire. Une convention sera reproposée suite à cela dans un an.

Mme la Maire :

Merci pour ces précisions. Le comité local de sécurité et prévention de la délinquance ayant été évoqué, notre premier adjoint va apporter une précision supplémentaire.

M. RAGACHE :

Je répondrai en creux à Monsieur Eastabrook. Toutes les politiques sont des politiques partenariales : il n'y a pas d'isolat d'un partenaire avec lequel nous passons une convention. Le

CAPS est intégré avec une multitude d'acteurs. Le conseil local de sécurité et prévention de la délinquance est l'un des morceaux visibles de ce maillage territorial. Au sein de ce CLSPD, vous retrouvez les institutionnels, la préfecture, le procureur de la République, le commissaire (qui en général fait le diagnostic sur le territoire et rappelle le nombre d'interventions), l'Éducation nationale, la prévention spécialisée (notamment avec le CAPS), les services de la Ville. Toutes les questions sur la jeunesse sont évoquées en termes constructifs, nous permettant de développer des politiques publiques communes. Nous retrouverons aussi des émanations de ce conseil dans le cadre de cellules de veille. S'il y a besoin un jour de répreciser les choses, nous pourrons en reparler au sein de cet hémicycle.

Mme la Maire :

Des acteurs, chacun dans leur compétence, forment un tout parce qu'ils mènent des actions en complémentarité, dans un partenariat tenu avec la Ville.

Sur cette délibération, qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Le groupe Inventons Sotteville)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une abstention, en décide ainsi.

La délibération n° 80 est adoptée à la majorité.

2021/81

OBJET : Convention de soutien aux populations sinistrées avec la Croix-Rouge française

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L742-2 du code de la sécurité intérieure,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain

Vu l'arrêté municipal N° 2017-0145 en date du 10 mars 2017 approuvant l'adoption du plan communal de sauvegarde

Considérant la nécessité pour la Ville de protéger ses populations

Considérant la proposition de la Croix-Rouge française d'apporter son soutien en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe

Considérant l'opportunité pour la Ville de compléter son dispositif de soutien aux populations sinistrées

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés avec La Croix-Rouge française.

La parole est à Hervé Demorgny.

M. DEMORGNY :

Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une convention de soutien aux populations sinistrées, avec la Croix-Rouge française. La Ville a mis en place un plan communal de sauvegarde et bénéficie du système d'information métropolitain pour alerter sa population par SMS. Les mesures de mise en sécurité des Sottevillais peuvent aujourd'hui être renforcées par la signature d'une convention avec la Croix-Rouge française, qui propose, en cas de catastrophe naturelle ou de sinistre sur le territoire communal, de participer à la cellule de crise, de mettre en place un centre d'accueil et de participer au soutien psychologique. La convention est gratuite. La Ville s'engage, dans la mesure où la Croix-Rouge est constituée de volontaires bénévoles, à prendre en charge le remboursement des frais liés à la gestion des interventions. Afin de faire bénéficier de ce soutien la population sottevilaise, il vous est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Alexis Vernier a demandé la parole, il a la parole.

M. VERNIER :

Merci. Cette convention permet d'améliorer le secours aux personnes victimes d'un sinistre. Ces bénévoles et cette association font un travail remarquable, nous le savons et les en remercions chaleureusement. Nous voterons pour cette convention. Secourir les sinistrés est essentiel ; prévenir et empêcher les sinistres est aussi indispensable. Quels sinistres à grande échelle pouvons-nous subir sur notre territoire ? Nous pensons tous à Lubrizol par exemple, qui a empesté l'ensemble de la métropole et mis en danger les habitants le 26 septembre 2019 et pendant de longs mois, étant donné que 9 000 tonnes de produits chimiques ont été brûlées à cette occasion. À Sotteville, nous avons failli subir un grave accident industriel avec l'entreprise Multisol, qui a vécu une défaillance dans son process de production dans la nuit du 31 décembre 2020 et du 1^{er} janvier 2021. De tels quasi-accidents comme on dit dans le jargon ne doivent pas être pris à la légère, car ils peuvent être précurseurs de véritables accidents ; d'ailleurs, Lubrizol avait déjà eu des quasi-accidents avant que le fameux arrive. D'autant plus que l'entreprise a volontairement omis de le déclarer aux autorités compétentes. Le procureur de la République avait été saisi en janvier 2021 (c'est ce que vous avez déclaré suite à la question que nous avons posée à ce sujet). Nous avons demandé qu'un dépôt de plainte soit réalisé afin de faire la lumière sur cet incident. Mais il semblait trop tôt à l'époque pour le faire. Avez-vous des informations sur la saisie du procureur ? De notre côté, nous continuons de plaider pour la création d'un véritable institut écocitoyen. Ce projet avance, la Ville de Rouen y participe, il est porté en particulier par l'association des sinistrés de Lubrizol. Un conseil scientifique est en train d'être constitué, afin de faire toute la transparence sur les risques industriels et pouvoir prévenir les sinistres. Donc, protéger les sinistrés et faire tout pour éviter les sinistres est un diptyque qui nous semble cohérent.

Mme la Maire :

Chacun aura compris que ce dispositif vient en complémentarité de notre plan communal de sauvegarde. Nous avons une responsabilité importante en termes de prévention et de protection. C'est un outil de plus qui vient s'ajouter à notre dispositif.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)
 Qui s'abstient ? (Personne)
 Qui vote « contre » ? (Personne)
 Qui vote « pour » ? (Tous)
 Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 81 est adoptée à l'unanimité.

2021/82

OBJET : Renouvellement de l'agrément du conservatoire de musique et de danse

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Considérant que depuis 2002, le conservatoire de musique et de danse est agréé par l'Etat.

Considérant que cet agrément, reconduit tous les 7 ans, arrive à échéance en 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à solliciter le renouvellement d'agrément pour la musique auprès de la direction de la création artistique du ministère de la culture.

Mme la Maire :

La parole est à Edwige Pannier.

Mme PANNIER :

Merci. L'école de musique et de danse est agréée par le ministère de la Culture. Début 2022, la municipalité de Sotteville-lès-Rouen va adresser à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) un dossier pour solliciter le renouvellement de classement de notre conservatoire agréé de musique et de danse en CRC, conservatoire à rayonnement communal. Cet agrément lui a été donné en raison de sa bonne implantation, sa forte présence dans la vie culturelle, son bon positionnement dans le réseau régional et la cohérence de l'offre des propositions pédagogiques, ainsi que de l'implication importante de l'école de musique. Depuis 2015, le conseil d'établissement a été créé, il permet d'établir les orientations du projet d'établissement du conservatoire, dont les grands thèmes sont : l'enseignement, les publics et le rayonnement de l'établissement. Le conservatoire continue également à renforcer ses offres avec le développement des musiques actuelles, en collaboration avec le Trianon et la Maison pour tous. C'est pourquoi nous vous demandons d'autoriser Madame la Maire à demander le renouvellement.

Mme la Maire :

Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne) Notre école de musique et de danse est toujours dans une bonne dynamique.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Unanimité)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 82 est adoptée à l'unanimité.

2021/83

OBJET : Dérogation exceptionnelle au repos dominical

Vu les dispositions du Code du Travail et notamment ses articles L 3132-1, L3132-26 et 27,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Considérant que pour faciliter les périodes d'actions commerciales et les achats de fin d'année il y a lieu d'autoriser l'ouverture des magasins cinq dimanches dans l'année,

Considérant l'obligation d'arrêter la liste des dimanches concernés avant le 31 décembre pour l'année suivante et de la soumettre à l'avis du Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil municipal de rendre un avis favorable afin d'autoriser :

L'ouverture des magasins de détail aux dates suivantes :

- dimanche 16 janvier 2022
- dimanche 26 juin 2022
- dimanche 28 août 2022
- dimanche 11 décembre 2022
- dimanche 18 décembre 2022

L'ouverture des professionnels de l'automobile aux dates suivantes :

- dimanche 16 janvier 2022
- dimanche 13 mars 2022
- dimanche 12 juin 2022
- dimanche 18 septembre 2022

Mme la Maire :

La parole est à Gérard Guillopé.

M. GUILLOPÉ :

Merci, Madame la Maire. La loi du 6 août 2015 donne la possibilité aux commerces d'ouvrir jusqu'à douze dimanches par an. Un Conseil métropolitain a rendu un avis favorable à l'ouverture pour huit dimanches sur le territoire de la Métropole. Notre Ville autorise depuis plusieurs années une ouverture dominicale aux commerces de détail pour cinq dates dans l'année. Vous avez le détail dans la délibération. Tous les magasins et établissements de commerce de détail de Sotteville-lès-Rouen seront autorisés à ouvrir cinq dimanches sur 2022, quatre dimanches pour les professionnels de l'automobile. Cette dérogation au repos dominical ne peut être appliquée qu'aux seuls salariés volontaires, ayant donné leur accord par écrit à leur employeur. En outre, chaque salarié ainsi privé de repos dominical bénéficie d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente et d'un repos compensateur équivalent en temps. La loi détermine les conditions dans lesquelles ce repos est accordé soit collectivement soit par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos. Je vous demande donc de voter favorablement cette délibération, qui est une proposition équilibrée entre promotions commerciales et achats de fin d'année ou de fournitures scolaires pour les familles.

Mme la Maire :

Merci. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Loïc Cappe a demandé la parole, il a la parole.

M. CAPPE :

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous avons du mal à comprendre cette dérogation partant du principe que les grands groupes sont déjà ouverts le dimanche matin et que nous pensons que les salariés ont droit au repos au moins l'après-midi et que les petits commerçants peuvent ouvrir toute la journée tant qu'ils n'impliquent pas leurs salariés. De plus, que les professionnels de l'automobile soient autorisés à ouvrir, n'est-ce pas un mauvais message envoyé à la population alors que l'on espère plutôt moins de voitures sur la commune ? Pourquoi ne pas autoriser les réparateurs de vélos plutôt à ouvrir le dimanche ?

Mme la Maire :

Je pense que chacun aura pu juger du contenu de cette délibération, particulièrement modéré, qui ne fait pas de grande dérogation mais qui cependant tient compte de la réalité du commerce.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Le groupe Ensemble pour Sotteville)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 5 votes contre, en décide ainsi.

La délibération n° 83 est adoptée à la majorité.

OBJET : Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d’animation – Associations sportives et de loisirs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l’article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d’animation ou de projets à destination de la population d’octobre à décembre 2021,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d’une subvention,

Il est proposé au Conseil municipal d’autoriser Madame la Maire à attribuer les subventions suivantes :

- Agglo Sud volley-ball 76	280 €
- Auto-cycle sottevillais	3.120 €
- Billard club sottevillais	1.400 €
- La Sottevillaise	3.440 €
- Stade sottevillais 76	3.760 €
- Stade sottevillais cheminot club – comité directeur	5.000 €
- Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball	4.200 €
- Stade sottevillais cheminot club - section escrime	1.500 €
- Stade sottevillais cheminot club - section football.....	3.640 €
- Stade sottevillais cheminot club - section handball	3.880 €
- Stade sottevillais cheminot club - section lutte.....	7.240 €
- Stade sottevillais cheminot club - section judo	360 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis	560 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis de table..	320 €
- Association Sport et loisirs pour tous	400 €
- Roller Olympic club de Petit-Quevilly	320 €
- Rouen baseball 76.....	80 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2021 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

Mme la Maire :

La parole est à Stéphane Ferrand.

M. FERRAND :

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, la politique municipale sottevillaise dans le domaine du sport en particulier est indissociable du mouvement associatif. À l’appui d’une relation de confiance partagée, les bénévoles et salariés des sections et associations sottevillaises mettent

en œuvre, en collaboration avec le personnel municipal, de nombreux projets pour faciliter la pratique sportive pour tous. Chacun connaît par exemple le Ludosport, depuis plusieurs dizaines d'années, ou un Été au stade, depuis huit ans. Mais ce travail collaboratif consiste aussi à se renouveler en fonction des évolutions de la demande ou de l'actualité. Ainsi, plusieurs associations se sont impliquées dans un dispositif spécialement créé en février 2021, lors des interdictions d'utilisation des équipements sportifs, puis reconduit lors des récentes vacances scolaires sur le secteur Ferdinand Buisson, du fait de l'Indisponibilité temporaire de la salle des sports. Cette activité intitulée « Bouge tes vacances » a proposé aux 3-5 ans des activités de motricité avec les clubs de la Sottevillaise ou du SSCC Lutte, mais aussi des activités sportives avec les clubs de basket, handball et football pour les 6-17 ans, ou bien encore de la zumba, du renforcement musculaire ou du parcours pour les plus de 18 ans. Cette semaine de découverte, particulièrement appréciée des habitants de ce quartier mais également du reste de la population invitée à se rendre dans son quartier, s'est conclue par un rally sportif en présence notamment du Rouen Métropole Basket et du club de baseball. Cette illustration, parmi de nombreuses autres collaborations entre la Ville et le mouvement sportif sottevillais, correspond à notre vision : une ville où il fait bon vivre ensemble. La délibération qui vous est soumise accompagne les associations lors des différentes animations.

Mme la Maire :

Merci. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Loïc Cappe a demandé la parole, il a la parole.

M. CAPPE :

Bien entendu, nous voterons pour que des associations sportives aient plus de subventions. Cependant, pourrait-on savoir ce qu'est le comité directeur et pourquoi il touche une subvention dans le cadre des dispositifs d'animation ? De plus, pourrions-nous avoir un tableau récapitulatif de ces subventions sur l'année ?

Mme la Maire :

Le comité directeur fait partie du partenariat et il est installé au stade Jean Adret. Il existe une impulsion avec l'ensemble des sections du Stade sottevillais. Différentes sommes sont allouées parce que les sections ne sont pas identiques, ne font pas forcément le même travail partenarial, n'ont pas les mêmes frais ni le même nombre d'adhérents. Mais le comité directeur est l'organe qui fédère l'ensemble des disciplines. De plus, le comité directeur a en charge du personnel, ce qui n'est pas forcément le cas de chaque section. Cela explique les différences des montants de subvention. Monsieur Bardet a la parole.

M. BARDET :

Vous n'avez pas vraiment répondu à la question. Notre hypothèse était que le comité directeur était une espèce d'équipe de direction qui chapeautait l'ensemble des activités. Il se trouve que cette délibération est sur des subventions liées à des activités d'animation. 18 000 euros sont alloués au comité directeur, ce qui est logique pour un budget de fonctionnement. Mais cela nous semblait bizarre qu'il touche de l'argent pour des activités d'animation.

Mme la Maire :

Pour assurer ces activités d'animation, il faut bien qu'il y ait des charges liées au personnel qui est employé par le comité directeur.

M. BARDET :

N'est-ce pas un financement direct des activités d'animation, des animateurs ?

Mme la Maire :

Vous ne pouvez pas avoir d'animations sans animateurs. Les frais sont proportionnés à chacune des entités. Chaque section a son autonomie mais il est nécessaire qu'il y ait une coordination sur l'ensemble des intervenants sportifs, ne serait-ce que pour la gestion de l'équipement, l'utilisation des locaux, les frais inhérents au fonctionnement. Cela fait partie des choses que nous reprendrons lorsque nous ferons notre prochaine commission Sport, Éducation, Culture, qui nous permettra de vous présenter l'ensemble des dispositifs et d'entrer un peu plus dans le détail du fonctionnement.

Sur cette délibération, qui ne prend pas part au vote ? (Christophe DELAMARE)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tout le monde)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une non-participation au vote, en décide ainsi.

La délibération n° 84 est adoptée à l'unanimité.

2021/85

OBJET : Versement de subventions dans le cadre des contrats d'objectifs – Associations sportives

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la conclusion de contrats d'objectifs entre la Ville et plusieurs associations sportives sottevillaises précisant les engagements des deux parties dans le respect des objectifs mutuels,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à verser les subventions suivantes, correspondant aux acomptes des contrats en cours :

- Badminton club sottevillais 3.000 €
- Stade sottevillais 76 1.500 €
- Stade sottevillais cheminot club – Comité directeur..... 18.000 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2021 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

Mme la Maire :

La parole est à Stéphane Ferrand.

M. FERRAND :

Merci, Madame la Maire. Cette délibération, assez traditionnelle et récurrente dans la vie du Conseil municipal, illustre pleinement une relation de qualité entre la Ville et ses associations sportives. Ainsi, alors que les sujets de structuration sportive, de formation pour l'encadrement, de soutien aux déplacements éloignés trouvent leur place, depuis de longues années, dans les contrats d'objectifs, de nouveaux thèmes vont être explorés dans les années à venir. Parmi eux, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport fait actuellement l'objet d'une expérimentation avec le Stade sottevillais Cheminots Club, afin de définir une méthodologie globale reproductible. En effet, ce sujet complexe ne se limite pas à une sensibilisation des pratiquantes et des pratiquants, mais nécessite également de développer une capacité à identifier les facteurs de risque ou à se former au recueil de la parole. Ce travail entamé cette année, notamment par un temps de formation avec l'association Colosse aux pieds d'argile, va se traduire par la mise en place d'actions concrètes au sein du club. Elles seront évaluées en termes de pertinence et de difficultés rencontrées pour permettre un retour d'expérience riche vers l'ensemble du mouvement sportif en juin 2022. À travers cette action en particulier, mais aussi de nombreux autres projets et d'objectifs des clubs sottevillais, ces contrats d'objectifs sont véritablement un outil de travail partenarial reconnu et apprécié. Cette délibération de soutien s'inscrit en ce sens.

Mme la Maire :

Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Alexis Vernier a demandé la parole, il a la parole.

M. VERNIER :

Nous votons régulièrement des délibérations sur des subventions pour des associations sportives et nous aimerions avoir un tableau récapitulatif en fin d'année sur ce qui a été donné au cours du mandat, pour avoir de la visibilité sur le sujet.

Mme la Maire :

L'annexe au compte administratif reprend ce qui est versé en termes de subventions.

Qui ne prend pas part au vote ? (M. DELAMARE)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et une non-participation au vote, en décide ainsi.

La délibération n° 85 est adoptée.

OBJET : Subventions aux associations – Acompte sur l'exercice 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que le vote du budget 2022 s'effectue au cours du premier semestre 2022 ;

Considérant que l'action de nos partenaires associatifs serait entravée si nous ne prévoyions dès les premiers jours de janvier 2022, le versement d'un acompte par anticipation sur le budget ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions liant la Ville à ces associations et à verser les acomptes de subvention suivants :

Stade Sottevillais Cheminot Club.....	70 000 €
Stade Sottevillais 76.....	45 000 €
La Sottevillaise	20 000 €
Amicale du Personnel	4 000 €
Maison Pour Tous	60 440 €
Association Trianon Transatlantique	118 220 €
Atelier 231	153 012 €
Les Plastiqueurs	19 680 €

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2022 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations d'organismes de droit privé.

Mme la Maire :

La parole est à Edwige Pannier.

Mme PANNIER :

Le fonctionnement traditionnel des associations, qu'elles soient sportives, culturelles, socio-culturelles ou sociales, est réparti sur une saison, qui va de septembre à juin, souvent avec une période d'arrêt des activités durant l'été. Le vote du budget par le Conseil municipal intervient en général au premier semestre, à une époque correspondant souvent à la fin de saison des associations. Aussi, afin que le soutien financier de la commune aux associations puisse être en phase avec leurs besoins, il est proposé d'anticiper le versement d'une partie de la subvention du budget 2022. Cette facilité est mise en place pour les associations dont le volume d'activité est important dans la vie sottevillaise et qui sont de solides partenaires dans le déroulement de la vie sottevillaise.

Mme la Maire :

Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? C'est clair pour tout le monde. Des collègues ne peuvent pas voter pour ces subventions parce qu'ils font partie des associations.

Mme la Maire :

Qui ne prend pas part au vote ? (M. DELAMARE, Mme PANE)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 non-participations au vote, en décide ainsi.

La délibération n° 86 est adoptée.

2021/87

OBJET : Garantie d'emprunt au bénéfice de Logéal – 58 bis rue de Trianon

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°127882 en annexe signé entre LOGEAL Immobilière SA d'HLM, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer selon les modalités suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville de Sotteville-lès-Rouen accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de

340 534,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°127882 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 340 534,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Merci, Madame la Maire. Il s'agit par cette délibération de garantir un emprunt au bénéfice de Logéal pour la construction de deux logements sociaux rue de Trianon. Les deux prêts garantis sont d'un montant d'un peu plus de 340 k€. Cette opération va permettre de finaliser l'une des procédures menées par la Ville depuis plusieurs années pour résoudre le problème des biens en état d'abandon manifeste sur le territoire de la commune.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Alexis Ragache a demandé la parole.

M. RAGACHE :

C'était juste pour apporter quelques précisions sur une délibération financière, parce que j'ai compris que vous étiez un peu friands de bilans. Je fais un petit bilan des procédures sur les biens en état d'abandon. Depuis 2014, ce sont 16 procédures qui ont été lancées. Souvent, les biens en question génèrent des nuisances importantes pour le voisinage immédiat. La Ville a été contrainte de recourir à l'expropriation dans 7 de ces dossiers, les propriétaires refusant d'intervenir pour faire cesser les nuisances et les périls. 5 de ces biens expropriés ont été revendus soit à des particuliers, qui ont engagé des remises en état qualitatives, et mis en location selon des critères sociaux, soit à des bailleurs sociaux. Deux restent à réattribuer selon nos procédures internes (cahiers des charges, appel à candidatures, analyse en commission municipale et délibération en Conseil municipal). Pour les 9 autres biens, il n'a pas été nécessaire de mener la procédure jusqu'à son terme, puisque les propriétaires sont intervenus afin de faire cesser l'état d'abandon manifeste.

Mme la Maire :

C'est un beau travail. Nous n'avons pas fini mais nous pouvons être contents d'améliorer le cadre de vie des riverains et de notre commune dans son ensemble, parce qu'un endroit désolant l'est pour toute la commune et pas seulement pour les riverains. D'ailleurs, la Métropole s'est intéressée à ce travail qui est un peu précurseur, et d'autres communes sont très intéressées pour pouvoir mener la même démarche, qui prend du temps, parce que c'est au bout de quelques années qu'elle porte complètement ses fruits.

Vous n'avez pas demandé la parole, Monsieur Vernier lorsque j'ai demandé qui voulait s'exprimer. C'est la deuxième fois que vous me demandez la parole, je vous la donne là, mais ce sera la dernière fois, dans ces conditions.

M. VERNIER :

Je n'ai jamais vu cela dans le règlement intérieur, que l'on est obligé de demander la parole dès le début. Nous sommes en pleine délibération, je demande la parole, je n'ai pas l'impression d'exagérer.

Mme la Maire :

Si c'est pour dire cela, je vais beaucoup regretter de vous avoir donné la parole. Allez-y, parce que c'est le fond qui est plus intéressant que la forme.

M. VERNIER :

C'est vous qui avez abordé la forme. J'aborde le fond. Dans la rue Émile Zola, une maison est en mauvais état, elle encombre la rue. Pouvons-nous avoir des informations sur la situation de cette maison ? Est-elle en état d'abandon ? Pouvons-nous avoir des informations peut-être lors de ce Conseil ou dans un courrier ?

Mme la Maire :

La forme est au service du fond, et j'ai bien en charge l'organisation des débats. Afin de traiter ce sujet complexe sur lequel nous travaillons depuis le début du péril pour lequel nous avons pris un arrêté, je vous invite à formuler votre question par écrit. Nous pourrions ainsi vous donner tout le déroulé des procédures mises en œuvre et vous faire le point concernant la famille propriétaire de ce bien privé.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tout le monde)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 87 est adoptée à l'unanimité.

2021/88

OBJET : Admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget 2021

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les 2 états des produits irrécouvrables s'élevant à 18 103,66 € adressés par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques de Sotteville-lès-Rouen ;

Considérant que toutes les opérations de recouvrement ont été effectuées par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques de Sotteville-lès-Rouen ;

Il est proposé au Conseil municipal de statuer sur les créances admises en non valeur et sur les créances éteintes suivant les 2 listes ci-jointes :

- Créances admises en non-valeur (compte 6541) pour un montant de 17 143,50 €
- Créances éteintes (compte 6542) pour un montant de 134,75 €

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre les montants de :

- 17 143,50 € en admission en non valeur
- 134,75 € en créances éteintes

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Je rappelle que pour les admissions en non-valeur, il s'agit d'un apurement comptable, qui ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur si les redevables revenaient à une situation le permettant. Pour les créances éteintes, plus aucune action de recouvrement n'est possible. Il vous est proposé d'admettre en non-valeur des créances pour un total de 17 143,50 euros, les créances éteintes s'élevant à la somme de 134,75 euros.

Mme la Maire :

Merci. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tout le monde)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 88 est adoptée à l'unanimité.

2021/89

OBJET : Régularisations d'amortissements relatifs au cheptel

*Vu l'article L2321-2, L2321-3 et R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 2018/115 du 13 décembre 2018 ;*

Considérant qu'il y a lieu d'amortir le cheptel sur une durée maximale de trois ans ;

Considérant qu'à l'occasion d'un rapprochement des états d'inventaire tenus par le comptable public et par la Ville, l'amortissement du cheptel n'a pas été constaté depuis 2016;

Considérant que la régularisation des amortissements sur exercice clos est une opération d'ordre non budgétaire ;

Il vous est demandé d'autoriser Madame la Maire à régulariser les fiches d'inventaires suivantes :

N° INVENTAIRE	DESIGNATION DE L'IMMOBILISATION	ANNEE D'ACQUISITION ET DUREE AMORTISSEMENT	NOMBRE D'ANNUITES A REGULARISER	MONTANTS A REGULARISER
160145	3 GENISSES HIGHLAND CATTLE	2016 – 3 ans	3	4 725,00
160320	4 CHEVRETTES NAINES - ECO PATURAGE	2016 – 3 ans	3	1 210,00

Le montant total de ces régularisations s'élève à 5 935,00€.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Il s'agit de régulariser sur les exercices 2016 à 2018 l'amortissement du cheptel de la commission. Notre collectivité possède en effet trois génisses et quatre chevrettes depuis 2016, pour une valeur totale de 5 935 euros. Les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'amortir de tels biens. Vu que ces amortissements concernent des exercices clos, ils n'ont pas d'incidence budgétaire et sont effectués uniquement en vue d'améliorer la qualité comptable et pour égayer les conseillers municipaux.

Mme la Maire :

Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne) Je suis très honorée puisque je suis déclarée comme exploitante agricole à ce sujet.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tout le monde)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 89 est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels de nettoyage

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Considérant que le marché d'acquisition de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels de nettoyage de la Ville, passé dans le cadre du groupement de commandes coordonné par la Ville de Rouen, a pris fin le 29 novembre 2021,

Considérant que la Ville de Sotteville-lès-Rouen a intérêt sur un plan économique à coordonner la passation de ses marchés dans le cadre d'un nouveau groupement de commandes constitué sur le fondement de l'article L2113-6 du Code de la commande publique,

Considérant que le groupement de commandes, en cours de constitution, comprend 12 membres, soit les Villes de Rouen, Cléon, Elbeuf-sur-Seine, La Londe, Mont-Saint-Aignan, Oissel-sur-Seine, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen ainsi que les CCAS de Rouen, de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et de Mont-Saint-Aignan,

Considérant que, conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, la création d'un tel groupement implique la désignation d'un coordonnateur dont les missions et les prérogatives sont définies dans une convention constitutive du groupement, dont le projet figure en annexe,

Considérant que la convention constitutive du groupement désigne la Ville de Rouen coordonnatrice du groupement et prévoit que la commission d'appel d'offres compétente sera celle de la Ville de Rouen,

Considérant que la convention prévoit que la Ville coordonnatrice du groupement intervient en qualité de mandataire pour la passation des marchés,

Considérant que la convention sera applicable dès sa notification et prendra fin à l'échéance des marchés conclus,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe,
- d'autoriser Madame la Maire à suivre les marchés et à régler les dépenses lorsque les crédits budgétaires seront ouverts sur les exercices concernés.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Il s'agit de réitérer l'adhésion de la Ville à un groupement de commandes en vue d'acquérir des produits d'entretien. Il vous est proposé d'adhérer à un groupement de commandes comprenant les villes de Rouen, Cléon, Elbeuf, La Londe, Mont-Saint-Aignan, Oissel, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les CCAS de Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Mont-Saint-Aignan et Sotteville-lès-Rouen. La Ville de Rouen assurera les fonctions de coordinateur du groupement comme précédemment.

Mme la Maire :

Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tout le monde)

Je vous en remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 90 est adoptée à l'unanimité.

2021/91

OBJET : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant

Considérant que, sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, à compter du 1^{er} janvier, et jusqu'au vote du budget primitif de l'année en cours, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à ces engagements, liquidations et mandatements,

Il vous est demandé d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater, à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement définies comme suit :

AFFECTATION	CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2021	PLAFOND AUTORISE
Chapitre 040 – opération d’ordre de transferts entre sections	342 361,00 €	85 590,25€
Chapitre 041 – opération patrimoniales	539 424,00 €	134 856,00€
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	728 060,00 €	182 015,00 €
Chapitre 204 - Subventions d’équipement versées	20 074,00 €	5 018,50 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	5 921 054,00 €	1 480 263,50 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	682 000,00 €	170 500,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	1 000,00 €	250,00 €
TOTAUX	8 233 973,00 €	2 058 493,25 €

Les crédits ainsi déterminés feront l’objet d’une inscription définitive au budget primitif 2022 lors de son adoption.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Ainsi que vous le savez tous, le budget primitif est voté à Sotteville en mars. Du 1^{er} janvier jusqu’à ce vote, l’activité municipale ne connaît pas d’interruption. Cette délibération vous demande donc d’autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits inscrits dans le précédent budget, comme le permet la loi.

Mme la Maire :

Qui souhaite s’exprimer sur cette délibération ? Monsieur Vernier.

M. VERNIER :

Nous avons voté contre le budget au mois de mars. Par cohérence, nous voterons contre cette délibération.

Mme la Maire :

Il nous incombe, à nous majorité municipale de permettre que la vie municipale se poursuive sans interruption. Heureusement qu’il y a une majorité pour voter ces dépenses en termes d’investissement, qui sont absolument nécessaires !

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s’abstient ? (Le groupe Rassemblement pour Sotteville)

Qui vote « contre » ? (le groupe Ensemble pour Sotteville)

Qui vote « pour » ? (Tout le monde)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 5 votes contre et 2 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n° 91 est adoptée à la majorité.

2021/92

OBJET : Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 30 septembre 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2019 reconnaissant d'intérêt métropolitain, à compter du 1er janvier 2021, le Musée Flaubert et d'Histoire de la médecine, la maison natale de Pierre Corneille et le Pavillon Flaubert afin de les intégrer dans la Réunion des Musées Métropolitains,

Vu la décision de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 30 septembre 2021,

Vu le rapport de présentation de la CLETC du 30 septembre 2021

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le montant des transferts de charges correspondant au transfert des équipements culturels que constituent le Musée Flaubert et d'Histoire de la médecine, la maison natale de Pierre Corneille et le Pavillon Flaubert afin de les intégrer dans la Réunion des Musées Métropolitains,

Considérant qu'il revient à la CLETC d'arrêter les méthodes d'évaluation et les montants transférés entre les communes et la Métropole ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le rapport de la CLETC du 30 septembre 2021 joint en annexe est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

Article 3 : Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Mme la Maire :

La parole est à Pierre Carel.

M. CAREL :

Il vous est demandé d'approuver ce rapport. Deux points étaient à l'ordre du jour de ce rapport ; aucun d'entre eux ne concerne directement Sotteville, mais le rapport doit être approuvé par l'ensemble des communes de la Métropole, qu'elles soient concernées ou pas.

Mme la Maire :

Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tout le monde)

Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 92 est adoptée à l'unanimité.

Questions d'actualité

Mme la Maire :

Une première question d'actualité, de Monsieur Stéphane Delahaye, concerne l'implantation des caméras.

M. DELAHAYE :

Merci, Madame la Maire. Afin de procéder à une information actualisée de fin d'année, pouvez-vous nous faire un point sur les différentes implantations de caméras sur la commune et sur leur situation concernant les formalités administratives nécessaires à leur activité ?

Mme la Maire :

Alexis Ragache a la parole.

M. RAGACHE :

Merci, Madame la Maire. Monsieur le conseiller municipal, nous avons aujourd'hui deux périmètres vidéoprotégés sur la voie publique et un équipement isolé, le gymnase municipal, faisant l'objet d'une autorisation de la commission départementale de vidéoprotection. Le périmètre concerné comprend la place Voltaire et une partie des rues Blum et Corneille, mais aussi la place de l'Hôtel de Ville bordées par les rues Salva, Corneille, Raspail, Jaurès et l'avenue de la Libération. Celui-ci intègre l'Hôtel de Ville, la bibliothèque municipale, le parking public souterrain et l'arrière de l'école Raspail, où se situent des bornes amovibles. Ces trois installations voient leur exploitation autorisée par un certain nombre d'arrêtés préfectoraux, dont je vous épargnerai le titre. Elles comprennent aujourd'hui 42 caméras de voie publique et 24 caméras intérieures ou intra-sites. Ces arrêtés, sauf modification technique ou réglementaire, ont une validité de cinq ans. Parallèlement,

deux sites non ouverts au public sont vidéoprotégés, et leurs installations sont bien entendu déclarées. Ils sont actuellement gérés par le service des bâtiments : le chantier municipal rue Victor Hugo, ainsi que la cuisine centrale. Trois nouveaux sites sont en projet pour une extension de cette vidéoprotection : la place de Verdun (avec trois ou quatre caméras), la place Calmette (avec deux ou trois caméras), et la zone du parking Michelet et de l'école Michelet avec le carrefour Corneille-rue de Paris (trois ou quatre caméras, notamment sur le pignon de l'école, celle-ci se trouvant déjà dans un périmètre ayant fait l'objet d'une déclaration et d'une autorisation préfectorale).

Mme la Maire :

Merci. Vous pouvez reprendre la parole sur ce sujet si vous le voulez.

M. DELAHAYE :

Je pense que c'est une bonne nouvelle. Ma deuxième question est la suivante : y a-t-il un agent pour faire traverser la rue Raspail à la sortie des écoles actuellement ?

Mme la Maire :

Laurence Renou vous répond.

Mme RENOU :

En effet, ce poste d'agent de proximité scolaire était vacant depuis septembre (pour être tout à fait transparente, en même temps que trois autres sur l'ensemble des groupes scolaires sottevillais). C'est un poste difficile, parce qu'il est exposé aux intempéries et à cause des horaires, même si l'on propose aux agents des temps complémentaires sur d'autres missions pour qu'ils n'aient pas simplement ces petits bouts d'activité. C'est surtout un poste exposé aux incivilités et il n'est pas forcément évident de trouver des volontaires. Nous avons d'ailleurs mené, depuis septembre, deux commissions de recrutement qui se sont avérées infructueuses, ou les gens ont renoncé au poste. Nos deux agents de surveillance de la voie publique ont été souvent déployés sur cet emplacement et ils ont aussi tourné sur les autres écoles. La bonne nouvelle du jour est que nous avons tenu une commission de recrutement avant-hier, après un travail très suivi du service des ressources humaines et de notre conseiller à l'emploi. Nous avons pu tenir cette commission avec huit candidats. Les huit sont venus et semblaient motivés. Quatre ont retenu notre attention. La procédure de recrutement suit son cours. Nous avons l'espoir d'avoir des équipes au complet en janvier.

Mme la Maire :

Vous pouvez reprendre la parole sur le sujet si vous le souhaitez.

M. DELAHAYE :

Le problème est le côté un peu précaire. Souvent on ne propose à ces personnes que quelques heures, et c'est ce qui fait qu'elles cherchent parfois à aller des emplois plus pérennes et à temps plein. Si l'on a trouvé des volontaires, c'est déjà une bonne nouvelle.

Mme la Maire :

Ce n'est pas tout à fait le cas chez nous puisque nous leur proposons d'autres missions pour que l'emploi soit tenable. Mais il nous faut trouver la bonne personne pour la bonne mission. Pour compenser un peu, nous avons déployé deux agents ASVP pour assurer la sortie d'école à certains

moments, en attendant d'avoir les bons recrutements. Monsieur Delahaye, vous aviez une troisième question.

M. DELAHAYE :

Pouvez-vous nous dire s'il y a eu des interpellations suite aux différents incendies de véhicules qui ont eu lieu dans le secteur rue de Paris/Rue Raspail ? Je pense que vous avez vu sur les réseaux sociaux les réactions des riverains, qui commencent à prendre des photos voire des vidéos en temps réel. Certains menacent d'aller régler leurs comptes eux-mêmes. Nous leur conseillons de ne pas le faire, parce que c'est interdit, mais nous le lisons de plus en plus. On ne sait pas pourquoi des gens s'attaquent à ce quartier, à des véhicules d'ouvriers qui n'ont rien demandé. J'ai pris bonne note de la présence éventuelle de caméras dans ce secteur ; ce sera peut-être l'une des solutions. Les habitants nous demandent souvent de voir ce qui peut être fait, si la police a pu faire quelque chose.

Mme la Maire :

Luc Lesieur a la parole pour vous répondre.

M. LESIEUR :

Merci, Madame la Maire. Cher collègue, tout d'abord il semble important de rappeler que les méfaits que vous rapportez relèvent de la responsabilité et de la compétence de la police nationale. Sur les derniers mois, six véhicules ont été incendiés sur ce secteur. Je précise qu'il n'y a pas eu de victimes. Nous n'avons à ce jour pas d'informations particulières sur l'état d'avancement des investigations menées par la police nationale, qui demeure néanmoins concernée par le sujet en particulier sur ce secteur. Notre équipe municipale reste pleinement mobilisée sur l'enjeu collectif de la tranquillité publique.

Mme la Maire :

Monsieur Delahaye, vous pouvez reprendre la parole sur ce sujet.

M. DELAHAYE :

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que c'est la police nationale qui a cela en charge en premier lieu. Vous savez que nous avons l'idée d'une police municipale très fournie, qui pourrait parfois combler l'absence d'effectif dans la police nationale. Il est vrai que ce n'est pas vous qui êtes en cause concernant la police nationale. Nous avons toujours été d'accord avec ce que vous avez fait concernant la police nationale, à savoir demander davantage d'effectifs. Avez-vous du nouveau ? Nous ne voyons pas plus de patrouilles de police nationale. Ce ne sont pas les policiers qui sont en cause ; nous en connaissons quelques-uns. D'abord ils ne sont pas assez nombreux dans les voitures et ils n'ont pas beaucoup de moyens de travailler. Quand on est deux dans une voiture, c'est un peu compliqué de descendre et de laisser le chauffeur tout seul. Nous avons ce problème d'effectif dans la police nationale et nous vous soutenons là-dessus.

Mme la Maire :

Nous partageons l'analyse et le constat qu'il n'y a pas assez de policiers de la police nationale. Nous avons signé avec une vingtaine de maires de l'agglomération deux courriers au ministre de l'Intérieur pour rappeler cela, puisque des promesses ont été confirmées oralement mais, dans les faits, les effectifs n'ont pas encore été affectés sur la circonscription de Rouen. En revanche, les policiers nationaux sont très réactifs, dans la mesure de leurs moyens. S'il n'y a pas d'équipage, il

n'y a pas d'équipage... Mais globalement, et je ne manque jamais de les remercier à ce sujet, ils sont très présents sur la commune, autant que faire se peut. Le problème que vous avez soulevé, bien évidemment la police nationale l'a en tête, et il y aura sûrement des élucidations à un moment ou à un autre.

Vous aviez une quatrième question, mais peut-être que dans les informations Stéphane Bord y a déjà répondu.

M. DELAHAYE :

J'ai eu toutes les informations en début de Conseil, donc la question n'a plus lieu d'être, mais j'en profite pour féliciter le personnel qui travaille là-bas. J'ai visité trois fois le centre et je dois reconnaître que le fonctionnement est très fluide, avec quasiment aucun temps d'attente. Je pense que nous pouvons les féliciter. Ces personnels sont de plus en plus performants. Quand c'est bien, il faut savoir le dire.

Mme la Maire :

Tout à fait, notre centre de vaccination est un lieu efficace, compétent et accueillant, et nous avons beaucoup de retours positifs. Cela représente un gros travail d'investissement pour tous. Nous n'avons évidemment pas de vue d'implantation à long terme. Sotteville a pris cette question à bras-le-corps et a pris toute sa part dans l'effort qui concerne la santé publique. Personne n'a une vision absolue de l'avenir, mais on peut imaginer que la question du besoin d'être vacciné dure encore très longtemps. Cela reposera peut-être des questions d'organisation de notre centre. En attendant, personnels soignants et personnels logistiques et administratifs agissent avec beaucoup de professionnalisme, d'investissement et de motivation. Cela porte ses fruits.

Mme la Maire :

Nous avons ensuite une question posée par Monsieur Alexis Vernier, qui concerne l'école maternelle Buisson.

M. VERNIER :

Nous souhaitons revenir sur la réfection de la cour de l'école maternelle Ferdinand Buisson. Lors du dernier Conseil municipal, Monsieur Demorgny nous a indiqué que le dépassement budgétaire était dû à l'ajout de nouveaux éléments au projet du gymnase Buisson, puisque « le projet intègre la cour maternelle Ferdinand Buisson », pour vous citer. Quelle est la réalité de ce projet ? Que comptez-vous faire au juste pour la cour maternelle Buisson ? Cette cour a besoin d'une réfection générale étant donné son état dégradé. Quelles sont les échéances des travaux cités par Monsieur Demorgny ?

Mme la Maire :

Hervé Demorgny a la parole pour vous répondre.

M. DEMORGNY :

Monsieur le conseiller municipal, la cour de l'école maternelle Buisson est ancienne, elle ne présente pas de caractère de dangerosité particulier. Il est bon de le rappeler, car c'est la qualité du travail de nos collègues des directions des services techniques et enfance jeunesse, qui nous permet de nous en assurer au quotidien. Comme il a été évoqué au cours du précédent Conseil municipal, le projet de requalification du gymnase Buisson aura un impact sur la cour de l'école maternelle. Il

faut donc intégrer cet élément à un futur projet de rénovation de la cour. Pour évoquer plus spécifiquement le sujet des cours d'école, nous procédons actuellement à une concertation sur ces cours ; celle-ci a lieu dans les écoles Rostand, et à ce jour nous avons mené un travail de diagnostic avec les enseignants, les enfants et les personnels municipaux. La phase de co-construction a commencé, et quatre réunions de travail se sont déjà tenues et ont été l'occasion d'échanges particulièrement riches. Il s'agira à terme de profiter de l'expérience de ces concertations pour rénover les autres cours d'école, dont celle de Ferdinand Buisson maternelle.

Mme la Maire :

Vous pouvez reprendre la parole sur le sujet si vous voulez.

M. VERNIER :

Ce n'était pas exactement ma question. J'ai demandé ce qui était prévu. Vous avez dit que le projet intègre la cour d'école. Je comprends que c'est à la marge. J'ai demandé aussi les échéances. Je demande ce qui va être fait sur la cour d'école.

Mme la Maire :

Je vais simplement résumer les choses. Si vous avez bien suivi les présentations de ces travaux, vous voyez un agrandissement du projet pour que ce gymnase ait notamment une partie d'accueil en plus et que ce ne soit pas seulement une réhabilitation mais que ce soit une recomposition du gymnase dans son ensemble. La logique est d'abord de faire les travaux du gymnase. Ensuite, que les travaux de la cour d'école s'enchaînent, cela paraît être la logique dans le sens des travaux. Ces travaux sont inscrits dans une démarche de réflexion de l'aménagement des cours de l'école Jean Rostand. Ce travail, en concertation avec les parents, est déjà engagé et favorisera notamment la végétalisation.

M. BARDET :

Nous souhaitons revenir sur les projets d'aménagements cyclables de l'avenue des Canadiens/avenue des Martyrs de la Résistance, entre le rond-point des Bruyères et le bas du Jardin des Plantes. Nous serons tous d'accord pour dire que c'est un aménagement hautement stratégique, sur l'un des principaux axes de liaison entre le centre de Rouen et l'ensemble de la rive gauche, et tout particulièrement Sotteville.

Les recommandations des experts (par exemple le CEREMA) et des associations d'usagers sur ce type d'axe à forte circulation sont des pistes cyclables unidirectionnelles, une de chaque côté de la voirie (ou une piste bidirectionnelle centrale, si elle est assez large). C'est en effet le choix le plus confortable pour tous les usages cyclables, y compris pour les familles et pour des vélos larges (type cargo), et le meilleur choix en termes de dangerosité, en particulier car les vélos circulent dans le même sens que les voitures, ce qui évite à celles-ci d'être surprises lorsqu'elles bifurquent ou arrivent d'une rue perpendiculaire.

Or, nous avons appris lors d'une réunion publique de l'association Sabine, le 17 novembre dernier, qu'un comité de pilotage réunissant des élus des trois communes limitrophes (Sotteville, Petit-Quevilly et Rouen) avait choisi, sans concertation avec les associations d'usagers du vélo, un autre projet, à savoir une piste cyclable bidirectionnelle, côté Petit-Quevilly, et d'une largeur de 3 mètres, ce qui est insuffisant pour un usage apaisé. Ce choix serait justifié par le fait

que deux pistes cyclables unidirectionnelles supprimaient trop de places de stationnement pour les voitures.

Nous regrettons ce choix et avons deux questions : Nous confirmez-vous que les élus de la majorité municipale de Sotteville partagent ce choix ? Ce choix est-il définitif, ou l'avis des associations sera-t-il pris en compte ?

Mme la Maire :

Ève Cognetta va vous répondre.

Mme COGNETTA :

Le projet de l'avenue des Canadiens et de l'avenue des Martyrs de la Résistance se construit depuis plusieurs mois entre la Métropole, les Villes de Sotteville, Petit-Quevilly et Rouen. La concertation, telle qu'elle a été menée par la Métropole, a pris la forme d'un questionnaire en ligne, de balades urbaines et d'ateliers numériques. Une réunion publique de restitution a été organisée le 1^{er} juillet 2021. L'ensemble des participants à la concertation y avait été convié. L'assemblée présente s'est exprimée sur un choix d'aménagement, et c'est le scénario de la piste bidirectionnelle qui a remporté la majorité des suffrages. Pour ce qui nous concerne, élus de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, après avoir participé avec assiduité à l'ensemble des réunions organisées autour de ce projet, nous avons collectivement choisi de porter le choix d'un équipement bidirectionnel sur le trottoir du côté de Petit-Quevilly plutôt qu'une piste bilatérale avec une montée côté Petit-Quevilly et une descente côté Sotteville. Les éléments qui nous ont conduits à porter ce choix sont multiples et ne sauraient être réduits à une volonté acharnée de sauver du stationnement comme on peut parfois le lire ou l'entendre. Il s'agit pour nous de favoriser la marchabilité et d'atténuer le caractère routier de cet axe. Il nous est, en effet, apparu important de profiter de cette opportunité de travaux de grande ampleur pour travailler autour d'une balade des parcs, qui relierait agréablement le Jardin des Plantes au parc des Bruyères et qui pourrait s'organiser sur le côté sottevillais de l'avenue en proposant des points d'intérêt culturel, en suggérant par exemple au FRAC de sortir des œuvres de ses murs, en aménageant des lieux de détente et de convivialité. Nous défendons un modèle de ville apaisée et partagée. Nous sommes attachés à ce que chacun, piétons mais aussi cyclistes, puisse se déplacer en toute quiétude et en toute sécurité. Ainsi, lors de chacune des réunions techniques, lors des réunions sur le terrain, nous avons veillé et nous continuerons à veiller à ce que le projet soit le plus sécurisé possible. Toutes les intersections le long de la piste cyclable seront ainsi travaillées en plateau, seront pourvues d'une signalétique horizontale et verticale. La piste sera colorée, protégée par des bordures surélevées, permettant par exemple de se garantir des risques d'ouverture de portières de passagers inattentifs. Nous veillerons à dégager la visibilité aux intersections en faisant reculer le stationnement dès lors qu'il pourrait présenter un danger.

Porter un projet politique, c'est défendre des choix ; les nôtres sont avant tout de tout mettre en œuvre pour rassembler nos concitoyens, pour leur permettre d'aller vers une mobilité plus douce, en veillant à les accompagner avec bienveillance et sérénité. Il n'est pas question d'opposer les différents usages, voire de monter les citoyens les uns contre les autres. Sur ce projet comme sur tous les autres, nous veillerons donc à défendre avec force et conviction notre idéal de rue partagée et de ville apaisée.

Mme la Maire :

Merci. Vous pouvez reprendre la parole sur ce sujet si vous le souhaitez.

M. BARDET :

Je maintiens que le choix de la piste bidirectionnelle est peu satisfaisant, en particulier parce qu'il occasionne des ruptures de continuité sur l'ensemble de l'axe. Sur le haut de l'avenue des Canadiens, ce sont des pistes unidirectionnelles. Je ne vois pas du tout en quoi le choix d'une piste unidirectionnelle serait contradictoire avec le projet d'une partie piétonne avec investissement culturel et ce genre de chose, puisque la piste cyclable n'est pas à la place des trottoirs. Le développement d'aménagements cyclables doit, selon nous, avoir pour but de transformer les déplacements en ville en réduisant la part qui est aujourd'hui encore extravagante prise par la voiture. Les raisons d'aller vers cela sont nombreuses : une ville apaisée et partagée, des raisons écologiques, de bruit, de sécurité, d'encombrement... Il y a donc une certaine contradiction à investir dans un aménagement pérenne et coûteux de pistes bidirectionnelles pour préserver des places de stationnement. Cela veut dire que l'on investit dans un objectif (réduire la place de la voiture) en anticipant qu'on ne l'atteindra pas et qu'il faudra toujours autant de places de stationnement dans dix, quinze ou vingt ans.

Mme la Maire :

Notre démarche est de nous inscrire dans l'intérêt général, pas forcément d'être le porte-voix d'une association cycliste. Quand cela peut converger dans l'analyse, et c'est le cas de la rue de Paris, tant mieux ! Mais si nous avons une différence de point de vue avec une association cycliste, ce n'est pas pour autant que notre rôle serait d'être son porte-voix. Nous n'avons pas non plus à négliger le fait qu'une majorité de participants se soit prononcée pour cette piste bidirectionnelle. C'est un choix qui est affirmé après une concertation et en tenir compte est le principe même de la démocratie. Cela a quand même du sens de prendre en compte l'intérêt général pour faire un espace partagé. Nous voulons vraiment aboutir à un espace partagé et apaisé, et au bout du compte ce choix nous conduira à avoir une belle piste, de qualité.

Nous passons aux questions de Monsieur Eastabrook, qui devra veiller à bien les envoyer le mardi avant 18 heures à l'administration générale. Ce sera plus facile pour nos services de préparer les réponses.

M. EASTABROOK :

Je précise que les questions ont été envoyées en temps et en heure et que je les ai renvoyées pour avoir un accord, que je n'ai pas eu. Ma première question, comme vous venez d'inaugurer, fin novembre, entre élus de la majorité, la mise en vigueur quasi généralisée du 30 km/heure dans Sotteville, est la suivante, sans pour autant être hostile à cette mesure de bon sens tendant à apaiser les différentes mobilités : au vu des nombreux travaux d'aménagement en faveur de l'usage du vélo, comptez-vous donner à Sotteville, et dans quel délai raisonnable, le caractère d'une ville inclusive, apaisée, avec autant de kilomètres de trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux fauteuils roulants qu'il y a de kilomètres de nouvelles pistes cyclables programmées ?

Mme la Maire :

Elise Ridel va vous répondre.

Mme RIDEL :

Merci, Madame la Maire. Monsieur le conseiller, vous rappelez tout le travail engagé par notre équipe municipale en faveur d'une ville plus apaisée, où doivent pouvoir se déplacer en toute sécurité les piétons, les vélos et les automobilistes et bien évidemment les personnes à mobilité réduite. Vous le savez, notre ville a une histoire riche, un patrimoine dont nous sommes fiers mais qui a aussi ses contraintes, avec lesquelles nous composons. Nombreuses sont les rues de Sotteville qui ont été percées au XIX^e siècle. Elles sont donc, pour une part très importante d'entre elles, extrêmement étroites, et nous devons disposer de trottoirs, de caniveaux, parfois de places de stationnement et d'une voirie suffisante. Vous le concéderez donc, la situation est loin d'être aisée. Elle mobilise néanmoins toute notre attention et l'énergie de nos services. Sur les 90 kilomètres de voirie que compte notre commune, nous investissons via la Métropole et le Pôle de proximité Seine Sud de façon importante et résolue, année après année, grâce à un plan pluriannuel d'investissement. Il faut d'ailleurs noter que le nouveau PPI pour la période 2021-2026 est particulièrement favorable à Sotteville, avec une enveloppe augmentée par rapport au précédent. Dans ce PPI, nous privilégions la réfection des trottoirs et nous intégrons des travaux en faveur des personnes à mobilité réduite. Ce sont des obligations légales et elles vont dans le bon sens, mais cela prend forcément un certain temps. Nous travaillons également à des aménagements complémentaires à mettre en place ; citons par exemple les abaissements de trottoir (que l'on appelle aussi « bateaux »), pour lesquels les services ont une attention particulière. Face aux contraintes de notre voirie, nous étudions également d'autres possibilités comme des zones de rencontres où peuvent coexister tous les types de déplacement.

Mme la Maire :

Merci. Vous pouvez reprendre la parole sur ce sujet si vous le souhaitez.

M. EASTABROOK :

Je vous remercie. La population s'interroge, surtout les personnes à mobilité réduite, en particulier si l'on rejoint cette idée de ville apaisée entre le bois de la Garenne et le futur aménagement de l'avenue des Canadiens. La rue de Trianon est quand même très pénible pour les piétons âgés pour accéder jusqu'au Jardin de Plantes. C'était le sens de ma question. Merci d'y avoir répondu.

Mme la Maire :

C'est un souci que nous avons de prioriser les trottoirs. Votre deuxième question concerne l'espace Lods.

M. EASTABROOK :

Si nous pouvons nous réjouir que les travaux de consolidation des balcons des immeubles Bonnafé aient été réalisés correctement, dans les délais signifiés lors d'un précédent Conseil municipal ; si nous pouvons nous réjouir que les résidents de la zone verte puissent enfin, après plusieurs années d'attente, accéder à pied sec à l'entrée de leur immeuble après la pose un peu vite faite d'un enrobé bicouche gravillonnée épousant les nombreuses ornières présentes, la question que se posent désormais les habitants est : quelle durée d'attente prévoyez-vous pour que soit réalisé l'ensemble du plan de réaménagement de la zone verte ?

Mme la Maire :

Alexis Ragache a la parole pour vous répondre.

M. RAGACHE :

Monsieur le conseiller municipal, comme vous le soulignez, les travaux concernant les cheminements de cet espace ont débuté. Le « vite fait » dans votre question marque peut-être un certain manque de considération pour ceux qui l'ont réalisé. C'était néanmoins une priorité qui a été exprimée par les habitants, que l'on retrouve notamment dans le cahier des charges citoyen qui a été rédigé. Bien évidemment, l'aménagement de l'espace Marcel Lods va se poursuivre, ce n'est qu'un début. L'espace Lods doit être considéré comme un tout, avec ses 7 immeubles, son parc urbain et ses deux groupes scolaires. C'est pourquoi notre projet global comprendra une rénovation complète des deux groupes scolaires, Renan-Michelet et Franklin-Raspail. Il s'agira, là aussi, de travaux globaux, à l'image de ce que nous avons pu réaliser pour le groupe scolaire Gadeau de Kerville, qui est particulièrement exemplaire. Ces travaux d'ampleur ne pourront pas être réalisés sur les seuls temps des vacances ni en site propre, ils nécessiteront l'implantation d'un village modulaire au sein de l'espace Lods. Nous nous inscrivons bien évidemment sur un temps long. Le plan et le cadencement de l'aménagement de cet espace intègrent cette donnée importante. Il nous faut donc proposer des aménagements dès maintenant, dont fait partie la reprise des cheminements, tout en prenant en compte l'arrivée de ce village modulaire dans les années à venir. D'autres projets comme le raccordement au réseau de chaleur ou les travaux des bailleurs pour la rénovation de leur patrimoine viendront, eux aussi, intégrer la transformation de cet espace Lods. Vous l'aurez compris, ce sera l'un des projets phares de notre mandat, qui nécessite une forte mobilisation de nos services, et je les en remercie. Afin de sécuriser au mieux l'organisation de ce vaste chantier, nous allons notamment nous adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Mme la Maire :

Monsieur Eastabrook, si vous voulez reprendre la parole.

M. EASTABROOK :

Merci de cette réponse, Monsieur le premier adjoint. Cela va motiver davantage les gens du quartier à rester dans leur quartier, à attendre la fin de ces travaux. Je vois le cadencement mais je ne perçois pas trop la durée totale de ces travaux. Pouvez-vous préciser la fin prévue ?

Mme la Maire :

Monsieur Eastabrook, je vous félicite pour l'impatience de la jeunesse dont vous faites la démonstration. L'espace Lods a 60 ans, nous sommes tous d'accord pour constater qu'il est à la fin d'un cycle et qu'il va nécessiter forcément une reprise complète, avec tous les critères qu'indiquait notre premier adjoint Alexis Ragache, à savoir la réhabilitation des deux groupes scolaires, l'implantation d'un village modulaire, le besoin pour les habitants d'avoir des cheminements beaucoup plus pratiques et sereins, la question de la chaufferie... On pourrait se dire qu'il faut absolument que l'on puisse avoir une datation. Nous sommes dans une phase d'étude globale de l'ensemble, pour que cela puisse se dérouler sur quelques années. C'est un projet à la fois magnifique et très ambitieux. Si je compare par exemple avec la réfection de la place de l'Hôtel de Ville, elle avait été promise sur plusieurs mandats, et c'est nous qui l'avons réalisée dans le mandat qui précède. Donc on peut peut-être nous faire un peu confiance dans cette phase d'étude, pour programmer quelque chose qui au bout du compte verra le jour, mais qui mettra quelques années à voir le jour. Au regard des 60 ans de la vie de l'espace Lods, je pense que nous aurons atteint un certain objectif qui est celui d'améliorer le plus possible le cadre de vie de nos concitoyens. Je vous

remercie en tout cas pour votre intérêt en ce qui concerne l'aménagement de la ville. Vous aviez encore une question, qui concerne la sécurité et la tranquillité publique.

M. EASTABROOK :

Mon objectif était de savoir si c'était un ou deux mandats. Pour ce qui est de la sécurité et de la tranquillité publique, mon collègue a évoqué la situation et je ne ferai qu'une part de ma question. Il semblerait que toutes les entrées de ville ne soient pas matérialisées sur le panneau d'entrée par l'utilisation du système de vidéosurveillance. Est-ce bien le cas ? Certaines personnes se posent la question. Est-ce que l'on répond bien à l'obligation de signalement de vidéosurveillance à l'entrée de la ville ? Mais j'ai bien retenu que 42 caméras étaient en fonctionnement et que 8 à 10 caméras étaient en prévision.

Mme la Maire :

Alexis Ragache a la parole pour vous répondre.

M. RAGACHE :

Monsieur le conseiller municipal, ma réponse va être courte. Je vous indique les emplacements où se situent les panneaux qui annoncent que la ville, dans certains secteurs, est sous vidéoprotection : place Voltaire, rue de Quatre-Mares, rue Gallouen, place des Martyrs de la Résistance et rue Paul Eluard. Ce qui correspond quasiment à l'ensemble des entrées de ville et qui permet d'avoir une bonne information à ce sujet.

Mme la Maire :

Je vais vous demander encore quelques instants, parce que je passe à un tout autre sujet que les questions d'actualité. Notre collègue Véronique Christol, qui siège ici dans le Conseil municipal depuis 1995, depuis 26 ans, a souhaité démissionner au 31 décembre, nous ayant adressé son courrier le 30 novembre. Elle souhaite mener à bien d'autres projets. En votre nom à tous, je voudrais la remercier pour son investissement à Sotteville-lès-Rouen durant ses quatre mandats. Elle a assumé les fonctions d'adjointe au maire en charge notamment des politiques de la petite enfance et des loisirs. 26 années de mandat au service des Sottevillais : cela a été une belle route sur laquelle elle a cheminé. Elle a contribué à la vie de notre commune et je crois que nous pouvons la remercier. Alexis Ragache va le souligner autrement.

(Alexis Ragache lui remet un bouquet de fleurs)

Mme CHRISTOL :

Je vous remercie de cette attention et de ces quelques mots. Comme vous venez de le dire, je suis élue depuis 1995. J'ai de bons souvenirs notamment de mes premiers mandats avec Denise Menant, pour la mise en place de la crèche municipale, la crèche collective ou encore l'évolution des structures de la petite enfance. Pierre Bourguignon nous avait confié ce mandat. J'ai beaucoup appris à cette époque, auprès de Denise, de Dominique Hardy, de Gérard Vallée, les élus du parti communiste français. Nous avons pu travailler en bonne intelligence, en toute transparence, dans le respect mutuel, même si nous n'étions pas toujours d'accord. Je tiens à remercier les personnels des différents services avec lesquels j'ai travaillé. De cette époque, il ne reste plus que Madame la Maire et moi-même sur les bancs de ce Conseil, pas dans les mêmes fonctions ni dans les mêmes conditions, mais me concernant toujours avec le même fil rouge, qui est l'humain d'abord et particulièrement les Sottevillaises et les Sottevillais. Le travail dans l'opposition n'est pas toujours

simple, mais il paraît que la politique est faite ainsi. Je pense n'avoir jamais baissé les bras avec les convictions et les valeurs qui sont miennes, que je partageais avec mon camarade et ami Jean-Pierre Duval et avec Évelyne Bourgeois que je tiens à saluer ici, jusqu'aux dernières élections municipales où le parti communiste français s'est rassemblé avec d'autres forces de gauche et des citoyens pour former la liste Ensemble pour Sotteville. Aujourd'hui je pense qu'il est temps de céder ma place. Place aux jeunes comme on dit ! Je suis très heureuse parce que c'est une jeune militante du parti communiste qui devrait me succéder. Elle est secrétaire de section de la section cheminote du PCF, et je suis sûre que Camille Feret va prendre toute sa place dans cette équipe de jeunes, avec les valeurs que nous partageons au service de la population, pour un monde meilleur, le bien vivre ensemble, l'avenir et les jours heureux. Je continuerai à travailler un peu dans l'ombre de cette jeune équipe. Comme on est en période de vœux, je forme celui de les voir en tête aux prochaines élections municipales. Je leur souhaite beaucoup de réussite. De mon côté, je vais sûrement continuer à militer d'une autre façon, encore un peu sur Sotteville dans un premier temps, pour être aux côtés de Camille, puis dans ma montagne, qui est toujours aussi belle. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous. Bon courage et bonne continuation à tous !

Mme la Maire :

Merci, Véronique.

Mme la Maire :

Nous te souhaitons la même chose. Prends soin de toi.

À vous tous, merci de votre participation et de votre présence ce soir. Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. C'est un moment important, dans une période qui n'est pas simple, parce que la gestion de la pandémie complexifie beaucoup les organisations. Il est important de se serrer les coudes en ce qui concerne la santé publique. Il est important aussi qu'il y ait un petit temps de repos, que l'on appelle communément la trêve des confiseurs. Bonnes fêtes à tous ! Prenez bien soin de vous.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 15.

La Maire

Les Conseillers municipaux